Quatre-vingt-neuvième année. — N° 21. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 25 Janvier 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

AVIS

Le « BULLETIN OFFICIEL DES DECORATIONS, MEDAILLES ET RECOMPENSES » n° 3 de 1957 parait ce jour. Prix : 25 F.

En vente:

LOI DE FINANCES
(Exercice 1957.)

(Loi n° 56-1327 du 29 décembre 1956, publiée au *Journal officiel* du 30 décembre 1956 *et complétée par une table analytique.*)

N° 56-192 S. Prix : **35 F.**

TEXTES FINANCIERS
(Exercice 1956.)

(Loi n° 56-1336 du 29 décembre 1956, publiée au *Journal officiel* du 31 décembre 1956.)

N° 56-193 S. Prix : **15 F.**

AGENCE FRANCE-PRESSE
Statut.

(Loi n° 57-32 du 10 janvier 1957, publiée au *Journal officiel* du 11 janvier 1957.)

N° 57-6 S. Prix : **15 F.**

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P.* 9063-13 *Paris*].)

(1 f.)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 21 janvier 1957 portant désignation de magistrats civils appelés à présider les tribunaux permanents des forces armées de Bordeaux et de Lyon (p. 1027).

Décret du 21 janvier 1957 mettant fin à la position de détachement d'un magistrat (p. 1027).

Décrets du 21 janvier 1957 portant nominations, admissions à la retraite, conférant l'honorariat et rapportant les dispositions d'un précédent décret (juges de paix) (p. 1027).

Arrêté du 31 décembre 1956 approuvant le budget autonome primitif du musée de la Légion d'honneur pour l'exercice 1957 (p. 1028).

Arrêtés portant promotion, nominations, sanction disciplinaire, acceptation de démissions et conférant l'honorariat (officiers publics et ministériels) (p. 1028).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté du 23 décembre 1956 fixant les échelles de traitement du personnel français contractuel de l'office français de protection des réfugiés et apatrides (p. 1029).

Arrêté portant admission à la retraite (administration centrale) (p. 1029).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 21 janvier 1957 portant homologation d'une décision du gouverneur général de l'Algérie (p. 1029).

Arrêtés portant promotions, reclassement, affectation, réintégration, mutations, détachement, mise en disponibilité et en congé de longue durée, admission à la retraite, rapportant les dispositions de précédents arrêtés et conférant l'honorariat (sûreté nationale) (p. 1029).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret n° 57-65 du 19 janvier 1957 portant organisation du personnel militaire du service des essences (p. 1030).

Décret n° 57-66 du 21 janvier 1957 modifiant le décret n° 48-682 du 14 avril 1948 relatif à l'organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) (p. 1032).

Décret du 21 janvier 1957 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et modifiant les dispositions d'un précédent décret (p. 1032).

Tableau d'avancement du service de santé (réserve) et *décret* du 19 janvier 1957 portant promotions dans les réserves des services de santé des armées (armée de terre) (p. 1036).

Décrets des 19 et 21 janvier 1957 portant promotions, nominations, affectation, changement d'armée, intégrations et admissions à la retraite (services communs et armées de terre et de mer, active et réserve) (p. 1036).

Décret du 21 janvier 1957 portant titularisation dans les services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre) au titre de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951 (p. 1039).

Décision du 19 décembre 1956 portant attribution de la médaille d'honneur des épidémies (p. 1030).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décrets du 21 janvier 1957 portant nomination de trésoriers-payeurs généraux et conférant l'honorariat (services extérieurs du Trésor) (p. 1039).

Décret n° 57-67 du 24 janvier 1957 portant suspension provisoire de la perception des droits de douane d'importation sur les graines et huiles brutes de ricin (p. 1039).

Décret du 24 janvier 1957 modifiant le décret du 10 décembre 1956 relatif à l'octroi d'une lettre d'agrément avec garantie de l'Etat (p. 1040).

Décret du 24 janvier 1957 portant délégation de signature (p. 1040).

Arrêté du 14 janvier 1957 portant affectation définitive au secrétariat d'Etat au budget d'un immeuble domanial situé à Lunéville (Meurthe-et-Moselle) (p. 1040).

Arrêtés du 23 janvier 1957 portant transfert de crédits (p. 1040).

Arrêté portant nomination d'un membre du comité de gestion du fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole (p. 1041).

Arrêtés portant inscription à un tableau d'avancement, promotions, nomination et titularisation (administration centrale des affaires économiques et corps de contrôle des assurances) (p. 1041).

Travaux publics, transports et tourisme.

Citation à l'ordre de la Nation (p. 1041).

Décret du 21 janvier 1957 portant admission à la retraite d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées (p. 1041).

Décret du 23 janvier 1957 approuvant la réélection du président du conseil d'administration de la Régie autonome des transports parisiens (p. 1041).

Arrêté du 28 décembre 1956 portant transfert de crédits (p. 1041).

Arrêté du 17 janvier 1957 complétant la liste des affectations incompatibles avec la délivrance du permis de conduire les véhicules (p. 1042).

Arrêtés portant nominations, réintégrations, attribution de fonctions, modifiant les dispositions d'un précédent arrêté et rectificatif:

Aviation civile et commerciale (p. 1042).

Ordonnateurs secondaires (p. 1042).

Ponts et chaussées (p. 1042).

Régisseurs d'avances et de recettes (p. 1042).

Industrie et commerce.

Arrêtés des 16 et 19 janvier 1957 portant ouverture de crédits (fonds de concours) et transfert de crédits (p. 1043).

Arrêté du 22 janvier 1957 relatif à la répartition du carburant auto et des essences de pétrole assimilées (p. 1043).

Arrêté portant reclassements (administrateurs civils) (p. 1043).

Agriculture.

Arrêtés portant promotions, nominations, réintégration, reclassement, acceptation de démission et conférant l'honorariat:

Génie rural (p. 1044).

Inspection générale de l'agriculture (p. 1044).

Services vétérinaires (p. 1044).

Reconstruction et logement.

Arrêté du 14 janvier 1957 portant affectation définitive au secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement d'un terrain domanial à Angoulême (Charente) (p. 1044).

Postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant attribution de médailles d'honneur des postes, télégraphes et téléphones (p. 1044).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre des Palmes académiques (p. 1044).

Arrêté et *décision* du 15 novembre 1956 portant attribution de la médaille d'honneur et accordant des lettres de félicitations pour services rendus à la cause de l'éducation physique et des sports (p. 1044).

Arrêté fixant la date d'élections partielles au conseil académique de Poitiers (p. 1044).

Arrêté portant nomination des membres du comité de direction de la caisse nationale des lettres (p. 1044).

Arrêtés portant nominations et détachement (architecture et enseignement du second degré) (p. 1045).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 14 janvier 1957 approuvant le budget des Terres australes et antarctiques françaises pour l'exercice 1956 (p. 1045).

Décrets des 14 et 21 janvier 1957 portant nominations, reclassement, détachements, mise en disponibilité et admission à la retraite:

Administrateurs (p. 1045).

Magistrature (p. 1045).

Postes et télécommunications (p. 1046).

Décret du 22 janvier 1957 chargeant le ministre des affaires sociales de l'intérim du ministère de la France d'outre-mer (p. 1046).

Arrêtés portant nomination de chargés d'étude de la mission d'aménagement régional de la Guinée (p. 1046).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêté portant détachement (inspection du travail et de la main-d'œuvre) (p. 1046).

Santé publique et population.

Arrêtés portant nomination de membres du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine (p. 1046).

Arrêté portant institution d'une commission d'études du bruit (rectificatif) (p. 1046).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement et à une liste d'aptitude, promotions, mutation et admission à la retraite:

Direction départementale de la santé et de la population et de l'aide sociale (p. 1046).

Inspection de la population et de l'aide sociale (p. 1047).

Inspection de la santé (p. 1047).

Emplois réservés: Nominations (p. 1047).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 1047).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nominations de membres de commission et d'organismes extraparlementaires. — Réunion de commission du mardi 22 janvier 1957 (p. 1049).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Avis de concours pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées) (p. 1050).

Avis relatif au concours de 1957 pour l'admission d'élèves titulaires à l'école nationale des ponts et chaussées et à l'école nationale supérieure des télécommunications (p. 1050).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de vacance d'un poste de médecin directeur à l'hôpital psychiatrique de Blain (Loire-Inférieure) (p. 1050).

Avis de vacance de postes de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics dans le département de la Dordogne (p. 1050).

Situation de la Banque de France (p. 1051).

Annonces (p. 1052).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 7 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 24 janvier 1957. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 273).

N° 3 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 24 janvier 1957. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 55).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 4

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 24 janvier 1957 (p. 57).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 21 janvier 1957 portant désignation d'un magistrat civil appelé à présider le tribunal permanent des forces armées de Bordeaux.

Par décret en date du 21 janvier 1957, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Thabaut, président de la cour d'appel de Toulouse, est désigné, jusqu'au 1er avril 1957, pour présider en qualité de suppléant, en remplacement de M. Calbairac, le tribunal permanent des forces armées de Bordeaux, devant connaître du jugement des colonels, lieutenants-colonels ou officiers d'un grade équivalent des trois armées ou assimilés.

Décret du 21 janvier 1957 portant désignation d'un magistrat civil appelé à présider le tribunal permanent des forces armées de Lyon.

Par décret en date du 21 janvier 1957, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Husson, conseiller à la cour d'appel de Lyon, est désigné, jusqu'au 1er avril 1957, pour présider en qualité de titulaire, en remplacement de M. Moreau, le tribunal permanent des forces armées de Lyon, devant connaître du jugement des militaires, marins et assimilés d'un grade inférieur à celui de lieutenant-colonel ou grade équivalent des trois armées.

Décret du 21 janvier 1957 mettant fin à la position de détachement d'un magistrat.

Par décret en date du 21 janvier 1957, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, il est mis fin, à compter du 12 mai 1956, à l'effet des dispositions du décret du 28 janvier 1956 par lesquelles avait été placé en position de détachement auprès du ministère de l'intérieur M. Robert, suppléant rétribué de juge de paix (Algérie), appelé à d'autres fonctions.

Décret du 21 janvier 1957 portant nomination de juges de paix.

Par décret en date du 21 janvier 1957, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont nommés juges de paix de:

Neuilly-sur-Seine (Seine) (hors classe), sur sa demande, M. Chauffardet, juge de paix de Paris (1er arrondissement) (Seine) (hors classe), en remplacement de M. Maréchal, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Paris (1er arrondissement) (Seine) (hors classe), sur sa demande, M. Petit, juge de paix de Paris (20e arrondissement) (Seine) (hors classe), en remplacement de M. Chauffardet.

Paris (20e arrondissement) (Seine) (hors classe), M. Boulay, juge de paix de Bourges, les Aix-d'Angillon, Saint-Martin-d'Auxigny, Dun-sur-Auron et Levet (Cher), en remplacement de M. Petit.

Décret du 21 janvier 1957 portant nomination de juges de paix et conférant l'honorariat.

Par décret en date du 21 janvier 1957, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature:

Sont nommés juges de paix de:

Paris (3e arrondissement) (Seine) (hors classe), sur sa demande, M. Babouard, juge de paix de Villejuif (Seine) (hors classe), en remplacement de M. Pomier, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Marseille (1er canton) (Bouches-du-Rhône), sur sa demande, M. Bevançon, juge de paix de Capestang, Saint-Chinian et Olonzac (Hérault), en remplacement de M. Scotti, qui a été nommé président du tribunal de simple police de Marseille (Bouches-du-Rhône) (hors classe).

Redon, Pipriac (Ille-et-Vilaine), Allaire, la Gacilly (Morbihan) et Saint-Nicolas-de-Redon (Loire-Inférieure), sur sa demande, M. Letellier, juge de paix de Lillers, Laventie et Norrent-Fontès (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Lemaire, qui a été nommé juge de paix de Rennes (canton Nord-Est), Liffré, Saint-Aubin-d'Aubigné et Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine).

Sont nommés juges de paix honoraires:

M. Morel, ancien juge de paix de Baccarat, Badonviller, Cirey et Blamont (Meurthe-et-Moselle).

M. Negrel, ancien juge de paix de Marseille (simple police) (Bouches-du-Rhône).

M. Pomier, ancien juge de paix du 3e arrondissement de Paris (Seine).

Décret du 21 janvier 1957 rapportant une nomination de juge de paix.

Par décret en date du 21 janvier 1957, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont rapportées les dispositions du décret du 26 novembre 1956 par lesquelles M. Jourdan, juge de paix de Besançon (canton Sud), Audeux, Ornans, Boussières, Quingey et Amancey (Doubs), non acceptant, a été nommé juge de paix de Montélimar, Marsanne, Dieulefit, Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).

Décrets du 21 janvier 1957 admettant des juges de paix à faire valoir leurs droits à la retraite.

Par décret en date du 21 janvier 1957, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Albenque, juge de paix du 2e arrondissement de Paris (Seine), est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er février 1957.

Par décret en date du 21 janvier 1957, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Ferrary, juge de paix d'Isigny-sur-Mer, Trévières et Balleroy (Calvados), est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 20 février 1957.

Par décret en date du 21 janvier 1957, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Lions, juge de paix du deuxième grade, qui avait été placé à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions de juge de paix à Monaco, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 22 février 1957.

Budget autonome primitif du musée de la Légion d'honneur pour l'exercice 1957.

Par arrêté interministériel (Justice-Budget) en date du 31 décembre 1956, le budget autonome primitif du musée de la Légion d'honneur pour l'exercice 1957 a été approuvé, en recettes et en dépenses, à la somme de 10.100.000 F.

Officiers publics et ministériels.

Par arrêté du 17 janvier 1957, sont acceptées les démissions de:

M. Grenier (Rémi-Charles), notaire à la résidence d'Iguerande, canton de Semur-en-Brionnais (Saône-et-Loire).

M. Coirier (Gilbert-Ludovic-Victor-Henri), huissier de justice du tribunal de première instance de Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).

M. Dagnaud (Roger-Jean-François), huissier de justice du tribunal de première instance de Vienne (Isère).

M. Duval (Hilaire-Désiré-Louis), huissier de justice du tribunal de première instance de Saint-Lô (Manche).

M. Pacros (Paul-Claudius), huissier de justice au tribunal de première instance d'Ambert (Puy-de-Dôme).

M. Pauleau (René), huissier de justice du tribunal de première instance d'Etampes (Seine-et-Oise).

M. Thomasson (Charles-Marcel), huissier de justice du tribunal de première instance de Nontron (Dordogne).

Sont nommés:

M. Barrande (Henri), notaire à la résidence d'Aubenas, canton de ce nom (Ardèche), en remplacement de M. Niboyet (Georges-Louis-Charles), démissionnaire.

M. Boissier (Charles-Emile-Henry-Joseph), notaire à la résidence de Largentière, canton de ce nom (Ardèche), en remplacement de M. Boissier (Régis-Marie-Maurice), son père, démissionnaire.

M. Broquisse (Claude-Georges-Emile), notaire à la résidence de Paris, en remplacement de M. Hasselmann (Roland-Alfred-Marie-Joseph-Louis de Gonzague), démissionnaire.

M. Cabantous (Jean-Joseph Louis), notaire à la résidence de Penne-d'Agenais, canton de ce nom (Lot-et-Garonne), en remplacement de M. Laffitte (Georges-Marie-Edmond), démissionnaire.

M. Jacob (Robert-René), notaire à la résidence de Cholet, canton de ce nom (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Baret (Edouard-Marie-Joseph), démissionnaire.

M. Ollier (Paul-Marie-Prosper), notaire à la résidence de Saint-Cirgues-en-Montagne, canton de Montpezat (Ardèche), en remplacement de M. Boissier (Charles-Emile-Henri-Joseph), démissionnaire.

M. Sabadel (Jacques), notaire à la résidence de Pont-Saint-Esprit, canton de ce nom (Gard), en remplacement de M. Mazoyer (Marius-Alphonse-Raoul), démissionnaire.

M. Trublin-Savoye (Jean-Paul-Achille), notaire à la résidence de Danville, canton de ce nom (Eure), en remplacement de M. Jacob (Robert-René), démissionnaire.

M. Dop (Pierre-Jean-Jules-Harry), avoué près le tribunal de première instance de Sarlat (Dordogne), en remplacement de M. Delbrel (Gaston), démissionnaire.

M. Fort (Georges-Raymond-Roger), avoué près le tribunal de première instance de Parthenay (Deux-Sèvres), en remplacement de M. David (Emile-Octave-Henri), démissionnaire.

M. Le Bozec (Alain), avoué près le tribunal de première instance de Nantes (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Georges (Léon-Ernest-Constant-Auguste), démissionnaire.

M. Gautier (Maurice-Joseph-François), greffier de la justice de paix de Châteaugiron (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Madelaine (Auguste-Célestin-Marie), décédé.

M. Joffre (Louis-Martial), déjà greffier de la justice de paix de Thenon (Dordogne), greffier de la justice de paix d'Excideuil (même département), en remplacement de M. Sutor (Jean-Lucien), décédé.

M. Joffre (Louis-Martial), déjà greffier de la justice de paix de Thenon (Dordogne), greffier de la justice de paix d'Hautefort (même département), en remplacement de M. Sutor (Jean-Lucien), décédé.

M. Paille (Jean-Georges-Augustin), déjà huissier de justice du tribunal de première instance de la Rochelle et greffier de la justice de paix de la Jarrie (Charente-Maritime), greffier de la justice de paix d'Aigrefeuille-d'Aunis (même département), en remplacement de M. Coirier (Gilbert-Ludovic-Victor-Henri), démissionnaire.

M. Rouchaville (Maxime-Louis-Emile), greffier de la justice de paix du canton Sud de Saumur (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Tourte (Michel-Marie-Joseph), démissionnaire.

M. Guilbaud (Fernand-Edmond-Roger), huissier de justice du tribunal de première instance du Mans (Sarthe), en remplacement de M. Torchet (Pierre-Henri), démissionnaire.

L'honorariat est conféré à:

M. Beluriez (Paul-Henry-Alfred), ancien notaire à la résidence de Vouziers (Ardennes).

M. Buisson (Pierre-Etienne), ancien notaire à la résidence d'Orchies (Nord).

M. Heusele (Marcel-Théophile-Julien-Cornil), ancien notaire à la résidence du Quesnoy (Nord).

M. Lejeune (Georges-Camille-Gustave), ancien notaire à la résidence de Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne).

M. Maquenne (Simon-Joseph), ancien notaire à la résidence de Fumay (Ardennes).

M. Prince (Gaston-Edmond-Charles), ancien notaire à la résidence d'Elbeuf (Seine-Maritime).

M. de Bodin de Saint-Laurent (Jean-Jacques-Louis), ancien avoué près la cour d'appel de Pau (Basses-Pyrénées).

M. Martelly (Maurice-Camillle), ancien avoué près la cour d'appel d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Par arrêté du 17 janvier 1957, un blâme, avec suspension pendant un mois de l'indemnité de fonctions, est infligé à M. Boisliveau (Maurice-Eugène), greffier de la justice de paix de Saint-Savin-de-Blaye (Gironde).

Par arrêté du 17 janvier 1957:

Est acceptée la démission de M. Marino (Georges-Louis), avoué près le tribunal de première instance de Sétif (Algérie).

Sont nommés:

M. Fossier (Louis-Marie-Pierre), avoué près le tribunal de première instance de Nancy (Meurthe-et-Moselle), en remplacement de M. Croctaine (Charles-Henri), démissionnaire.

M. Marino (Georges-Louis), avoué près le tribunal de première instance de Coulommiers (Seine-et-Marne), en remplacement de M. Fossier (Louis-Marie-Pierre), démissionnaire.

Par arrêté du 17 janvier 1957:

Sont nommés:

M. Beaufils (Jean-Amable-Bernard-Albert), avoué près le tribunal de première instance de Tlemcen, en remplacement de M. Taleb Abdelhak, nommé à d'autres fonctions.

M. Borel (Henri-Joseph-Eugène-Antonin), avoué près le tribunal de première instance de Mascara, en remplacement de M. Candas (Maurice-François-Marie), nommé à d'autres fonctions.

M. Dahan (Emile), avoué près le tribunal de première instance d'Oran, en remplacement de M. Common (Jacques), nommé à d'autres fonctions.

Par arrêté du 17 janvier 1957, M. Sevenery (Claude-Gabriel) est nommé notaire à Aïn-Beïda, en remplacement de M. Boggio (Charles-Jean), nommé à d'autres fonctions.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Fixation des échelles de traitement du personnel français contractuel de l'office français de protection des réfugiés et apatrides.

Le ministre des affaires étrangères et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un office français de protection des réfugiés et apatrides;

Vu le décret n° 53-377 du 2 mai 1953 relatif à l'office français de protection des réfugiés et apatrides, et notamment son article 6;

Vu l'arrêté du 31 août 1953 fixant les attributions du contrôleur financier de l'office français de protection des réfugiés et apatrides,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les traitements des personnels français contractuels de l'office français de protection des réfugiés et apatrides sont fixés par référence aux indices hiérarchiques suivants:

EMPLOIS	TAUX	INDICES de référence.	
		Nets.	Bruts.
Secrétaire général.....	Minimum et maximum.	525 - 600	710 - 835
Chef de section.....	Minimum et maximum.	225 - 440	265 - 570
Officiers de protection..	Maximum	400	515
	Moyen	340	430
	Minimum	225	265
Secrétaire administratif et adjoint comptable.	Maximum	360	455
	Moyen	300	370
	Minimum	185	210
Secrétaire bilingue.....	Maximum	270	330
	Moyen	230	270
	Minimum	160	180
Chargé de mission (4e catégorie).	Minimum et maximum.	185 - 285	210 - 350
Agent contractuel (2e catégorie).	Minimum et maximum.	185 - 270	210 - 330
	Taux moyens (communs aux deux catégories)..	240	285
Employé d'administration.	Minimum et maximum.	130 - 230	140 - 270
Téléphoniste	Minimum et maximum.	130 - 220	140 - 250
	Taux moyen (commun aux deux catégories)..	190	215
Sténodactylographe	Maximum	190	215
	Moyen	170	190
	Minimum	135	145
Garçon de bureau.....	Maximum	145	160
	Minimum	110	115
Concierge	Taux unique.....	100	100

Art 2. — Le personnel français de l'office français de protection des réfugiés et apatrides bénéficie des indemnités à caractère résidentiel et familial accordées aux agents relevant de la fonction publique.

Art. 3. — Pour l'application de l'article 1er du présent arrêté, les règles de recrutement particulières aux agents ci-dessous visés devront être mises en harmonie avec les dispositions suivantes:

A. — *Officiers de protection.*

Secrétaires administratifs.
Adjoint comptable.

Les candidats devront justifier, en plus des titres nécessaires à leur qualification, d'un diplôme au moins équivalent à celui du baccalauréat de l'enseignement secondaire.

B. — *Autres agents.*

Les candidats aux emplois non visés au paragraphe A ci-dessus (à l'exception de ceux de secrétaire général et de chef de section) devront justifier des titres, diplômes ou références correspondant à leur spécialité.

Art. 4. — Le directeur de l'office français de protection des réfugiés et apatrides est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 1956.

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le directeur général du personnel et de l'administration générale,
F. DE PANAFIEU.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 29 décembre 1956, M. Bouillot (Jean), conducteur d'automobile de 2e catégorie au ministère des affaires étrangèrese, a été admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 29 janvier 1957.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 21 janvier 1957 portant homologation d'une décision du gouverneur général de l'Algérie.

Par décret en date du 21 janvier 1957, est homologuée la décision du gouverneur général de l'Algérie modifiant le décret du 27 juin 1939 sur l'organisation de l'Office algérien d'action économique et touristique (Ofalac).

Sûreté nationale.

Par arrêté du 17 décembre 1956, il est mis fin au détachement auprès du ministère des affaires étrangères de M. Petitjean (Pierre), chef de service de la sûreté nationale, qui est réintégré et affecté à la direction générale de la sûreté nationale.

Par arrêté du 28 décembre 1956, la classe exceptionnelle est attribuée à M. Dubois (Louis), contrôleur général de la sûreté nationale.

Par arrêté du 6 décembre 1956, M. Divol (Paul), commissaire divisionnaire, est muté, dans l'intérêt du service, en qualité de commissaire central, au service de la sécurité publique à Reims.

Par arrêté du 18 décembre 1956, M. Pugniere (Jean), commissaire divisionnaire, est promu à la classe exceptionnelle de son grade.

Par arrêté du 28 décembre 1956, les commissaires principaux dont les noms suivent sont promus commissaires divisionnaires de 1er échelon:

MM. Dumay (Jean), Fribourg (Maurice).

Par arrêté du 3 décembre 1956, M. Decamps (Robert), commissaire principal, est muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique à Tours.

Par arrêtés des 8 et 10 décembre 1956, pris à la suite de l'arrêt au conseil d'Etat du 23 novembre 1955, les dispositions des arrêtés du 6 juin 1951 concernant M. Lambert (Louis), commissaire principal, sont rapportées.

M. Lambert (Louis) est reclassé commissaire principal de 4e échelon et affecté à la direction générale de la sûreté nationale.

Par arrêtés du 12 décembre 1956:

M. Bres (Paul), commissaire principal, est muté, dans l'intérêt du service, en qualité de chef du service départemental des renseignements généraux des Alpes-Maritimes à Nice.

M. Maurin (Raymond), commissaire principal, est maintenu en congé de longue durée, avec traitement, pour une période de six mois (troisième congé), en application des dispositions de l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 13 décembre 1956, M. Rivere (Gabriel), commissaire principal, est muté, dans l'intérêt du service, en qualité de commissaire central, au service de la sécurité publique à Amiens.

Par arrêté du 18 décembre 1956, M. Baron (Henri), commissaire principal, est muté, dans l'intérêt du service, en qualité de chef de la sûreté urbaine à Nice.

Par arrêté du 28 décembre 1956, les commissaires dont les noms suivent sont promus commissaires principaux de 2e échelon:

MM. Reillac (Marie), Crapoulet (René), Creff (Pierre), Guyot (Henri), Briel (René), Charbinat (Jean), Maurel (Léon).

Par arrêté du 9 novembre 1956, M. Calestrie (Louis), commissaire, est maintenu en congé de longue durée, avec traitement, pour une période de six mois (deuxième congé), en application des dispositions de l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 14 novembre 1956, M. Faraut (Jean), commissaire, est maintenu en congé de longue durée, avec traitement, pour une période de trois mois (troisième congé), en application des dispositions de l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêtés du 3 décembre 1956, sont mutés, dans l'intérêt du service:

M. Guibert (Jean), commissaire, au service de la sécurité publique à la Grand'Combe

M. Lambert (Léon), commissaire, au service de la sécurité publique à Houilles.

Par arrêté du 4 décembre 1956, M. Biondi (Paul), commissaire, est mis en congé de longue durée, avec traitement, pour une période de trois mois (premier congé), en application des dispositions de l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 7 décembre 1956, M. Gouarne (Jean), commissaire, est muté, dans l'intérêt du service, au service régional de police judiciaire à Limoges.

Par arrêté du 10 décembre 1956, M. Martin (Pierre), commissaire, actuellement en disponibilité d'office en application des articles 94, 114 et 115 de la loi du 19 octobre 1946, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 12 décembre 1956.

Par arrêté du 12 décembre 1956, M. Baudichon (Edmond), commissaire, est mis en congé de longue durée, avec traitement, pour une période de six mois (premier congé), en application des dispositions de l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 14 décembre 1956, M. Pivot (Jules), commissaire, est mis en disponibilité pour une période de trois ans, en application de l'article 116 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 17 décembre 1956:

M. Mandonnet (Jean), commissaire, est maintenu en congé de longue durée, avec traitement, pour une période de trois mois (cinquième congé), en application des dispositions de l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946.

M. Millacet (Pierre), commissaire, est muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique à Croix.

L'honorariat est conféré à M. Colnat (Henri), commissaire en retraite.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décision du 19 décembre 1956 portant attribution de la médaille d'honneur des épidémies.

Ce texte est publié au n° 3 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret n° 57-65 du 19 janvier 1957 portant organisation du personnel militaire du service des essences.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée;

Vu l'ordonnance du 17 mars 1945 portant rattachement au ministère de la guerre du service des essences, et notamment son article 6;

Vu le décret du 3 avril 1944 concernant le statut du personnel du service des essences;

Vu le décret n° 46-1827 du 13 août 1946 portant organisation à titre transitoire du personnel militaire du service des essences,

Décrète:

Art. 1er. — Le présent décret a pour objet de modifier l'organisation transitoire du personnel militaire du service des essences des armées et de fixer ses statuts.

Art. 2. — Le personnel militaire du service des essences comprend:

Les ingénieurs militaires des essences, personnel de direction;
Les ingénieurs des travaux des essences;
Les adjoints et attachés d'administration des essences;
Les agents techniques des essences,

ces trois derniers corps constituent le personnel de gestion et d'exécution;

Les sous-officiers et hommes de troupe, constituant les formations militaires du service des essences.

Art. 3. — Les ingénieurs militaires des essences constituent un corps d'officiers dont la hiérarchie des grades est fixée comme suit:

Ingénieur général.
Ingénieur en chef de 1re classe.
Ingénieur en chef de 2e classe.
Ingénieur principal.
Ingénieur ordinaire.

Art. 4. — Les cadres constitutifs du corps des ingénieurs militaires des essences sont fixés par la loi des cadres. Jusqu'à promulgation de cette loi, les effectifs sont fixés conformément à la loi de finances.

Art. 5. — Les ingénieurs militaires des essences, les ingénieurs des travaux des essences, les adjoints et attachés d'administration des essences ont rang d'officier et bénéficient des dispositions de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers. Ils sont soumis aux dispositions des lois et décrets concernant les officiers de l'armée de terre et ont, à cet égard, les correspondances de grade définies au tableau annexé au présent décret.

Ils perçoivent la solde et les accessoires de solde afférents aux grades de correspondance mentionnés audit tableau.

Les agents techniques ont rang de sous-officiers et sont soumis aux dispositions des lois et décrets concernant les sous-officiers, plus particulièrement de la loi du 30 mars 1928 relative au statut des sous-officiers de carrière.

Tous les membres du service des essences, quel que soit leur grade dans leur hiérarchie propre, sont subordonnés aux ingénieurs des essences.

Art. 6. — Peuvent être nommés ingénieurs ordinaires des essences, les officiers ayant accompli un stage de spécialisation technique et administrative d'une durée d'un an au minimum dans les conditions fixées par une instruction ministérielle.

Les ingénieurs ordinaires prennent rang entre eux dans l'ordre du classement de sortie du stage.

Peuvent être admis à ce stage:

1° Au concours sur titres.

a) Les officiers du grade de capitaine ou assimilés, titulaires du diplôme d'ingénieur délivré par l'une des écoles suivantes:

Ecole polytechnique;
Ecole navale;
Ecole de l'air;
Ecole nationale supérieure des mines de Paris;
Ecole nationale supérieure des ponts et chaussées;
Ecole nationale supérieure du génie maritime;
Ecole nationale supérieure de l'aéronautique;
Ecole centrale des arts et manufactures;

b) Les lieutenants ou assimilés ayant plus de cinq ans de grade titulaires du diplôme d'ingénieur délivré par l'une des écoles énumérées au paragraphe *a* ci-dessus, ayant déjà servi en mission hors cadres au service des essences pendant au moins une année.

2° Au concours sur épreuves.

Les officiers du grade de capitaine ou assimilés ainsi que les lieutenants ou assimilés ayant plus de cinq ans de grade.

Les admissions au stage sont prononcées par le ministre parmi les officiers des deux catégories ci-dessus inscrits sur une liste d'aptitude unique arrêtée par une commission de classement composée de membres du personnel de direction du service des essences.

Art. 7. — Les promotions des ingénieurs militaires des essences sont faites:

Pour le grade d'ingénieur général, au choix, parmi les ingénieurs en chef de 1re classe;

Pour le grade d'ingénieur en chef de 1re classe, au choix, parmi les ingénieurs en chef de 2e classe;

Pour le grade d'ingénieur en chef de 2e classe, au choix, parmi les ingénieurs principaux;

Pour le grade d'ingénieur principal, au choix, parmi les ingénieurs ordinaires.

Aucun ingénieur militaire des essences ne peut être promu à un grade quelconque s'il ne réunit pas, au minimum, deux ans dans le grade immédiatement inférieur. Les ingénieurs ordinaires doivent, en outre, réunir au moins trois ans d'ancienneté dans le grade de capitaine ou assimilé pour pouvoir être promu ingénieurs principaux.

Art. 8. — Le corps des ingénieurs militaires des essences sera constitué à l'origine:

1° Par les membres du corps actuel de direction, sur acte de volontariat de leur part, qui seront nommés dans le nouveau corps avec le grade et l'ancienneté qu'ils détiennent dans le corps actuel; le délai d'option sera de deux mois à compter de la date de publication du présent décret;

2° Par les officiers non encore intégrés dans le corps de direction mais ayant déjà effectué ou commencé à la date de la publication du présent décret, le stage prévu par le décret n° 46-1827 du 13 août 1946 portant organisation, à titre transitoire, du personnel militaire du service des essences, dans les conditions ci-dessus de volontariat et d'option.

Parmi ces officiers, ceux qui, à la date de la publication du présent décret, détiendront le grade de capitaine ou plus de cinq ans d'ancienneté dans le grade de lieutenant, dans leur corps d'origine, seront nommés ingénieurs ordinaires à compter de la date de la publication du présent décret si leur stage est achevé à cette date ou à compter de la date d'achèvement de leur stage dans le cas contraire.

Les nouveaux nommés prendront rang, sur l'annuaire, suivant le classement de fin de stage et dans l'ordre chronologique des stages.

Art. 9. — En attendant que le recrutement normal ait permis de compléter les effectifs budgétaires des corps des essences, les emplois de l'espèce pourront être tenus par des officiers détachés en mission hors cadre de leur corps ou arme d'origine.

Art. 10. — Dans la limite du dixième de l'effectif de leur corps, les officiers des différents corps des essences peuvent être placés en mission hors cadres pour occuper des emplois dans les services publics de l'Etat.

Art. 11. — Les personnels de gestion et d'exécution du service des essences demeurent régis par le décret du 3 avril 1944 concernant le statut du personnel du service des essences des armées.

Art. 12. — L'encadrement des formations militaires du service des essences est assuré, d'une part, par les officiers du service des essences et des officiers et aspirants détachés d'autres armes ou services, d'autre part, par des agents techniques et des sous-officiers du service des essences.

Le personnel de troupe comprend des brigadiers-chefs, des brigadiers et des conducteurs.

Les conditions générales imposées pour passer d'un grade à un autre par la loi du 4 janvier 1929, sont applicables aux sous-officiers et au personnel de troupe du service des essences.

Le recrutement des troupes du service des essences s'effectue par voie d'appel sur le contingent et par voie d'engagement ou de rengagement dans les conditions fixées par décision ministérielle.

Art. 13. — Des arrêtés et décisions ministériels pourvoiront à l'exécution des dispositions comprises dans le présent décret.

Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application du présent décret aux ingénieurs militaires des essences de réserve.

Art. 14. — Est abrogé le décret n° 46-1827 du 13 août 1946 portant organisation à titre transitoire du personnel militaire du service des essences.

Art. 15. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 janvier 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN FILIPPI.

TABLEAU ANNEXE

Correspondance de grade pour les différents corps militaires du service des essences, dans les conditions prévues à l'article 5 du décret.

INGÉNIEURS MILITAIRES des essences.	INGÉNIEURS DES TRAVAUX DES ESSENCES, adjoints et attachés d'administration des essences.	AGENTS TECHNIQUES des essences.	CORRESPONDANCE
Ingénieur général	.....	.....	Général de brigade.
Ingénieur en chef de 1re classe.	.....	.....	Colonel.
Ingénieur en chef de 2e classe..	Ingénieur en chef ou adjoint d'administration en chef	.....	Lieutenant-colonel.
Ingénieur principal	Ingénieur principal ou adjoint d'administration principal	.....	Commandant.
Ingénieur ordinaire	Ingénieur de 1re classe ou attaché d'administration de 1re classe	.....	Capitaine.
	Ingénieur de 2e classe ou attaché d'administration de 2e classe	.....	Lieutenant.
	Ingénieur de 3e classe ou attaché d'administration de 3e classe	.....	Sous-lieutenant.
		Agent technique principal...	Adjudant-chef.
		Agent technique ordinaire...	Adjudant.

Décret n° 57-66 du 21 janvier 1957, modifiant le décret n° 48-682 du 14 avril 1948 relatif à l'organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées, et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu le décret n° 48-682 du 14 avril 1948, modifié les 27 mai 1949, 21 février 1951, 15 octobre 1952, 30 octobre 1953 et 24 janvier 1956, relatif à l'organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air);

Décrète:

Art. 1er. — Les articles 2, 3 et 12 du décret n° 48-682 du 14 avril 1948 modifié, relatif à l'organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) sont modifiés comme suit:

1° A l'article 2, au lieu de: « 8° Le service du matériel de l'armée de l'air », mettre: « 8° La direction du matériel de l'armée de l'air ».

2° A l'article 3, remplacer l'avant-dernier alinéa par l'alinéa ci-après:

« En outre et spécialement, les directions du commissariat du matériel de l'armée de l'air et de l'infrastructure prévoient et gèrent, chacune pour ce qui la concerne, les crédits devant être mis à la disposition des formations pour permettre l'entretien courant des personnels, des matériels et des immeubles, et couvrir les dépenses d'instruction. »

3° Avant l'article 12, remplacer le sous-titre « Service du matériel de l'armée de l'air » par « Direction du matériel de l'armée de l'air » et substituer à la rédaction actuelle de l'article 12, la rédaction ci-après:

« *Art.* 12. — La direction du matériel de l'armée de l'air a les attributions suivantes:

« 1° Evaluation des besoins en rechanges d'aéronefs; stockage et distribution à l'armée de l'air des ensembles et rechanges aéronautiques de série et des matériels de télécommunication de série, l'étude et la réalisation de tels matériels incombant à la direction technique et industrielle;

« 2° Commande, stockage et distribution des ensembles ou rechanges de matériels d'armement, de munitions, de matériels roulants;

« 3° Etude, commande, stockage et distribution des matériels d'équipement des bases et des formations;

« 4° Prévision et règlement des achats de carburants et ingrédients, soit auprès du service commun des essences des armées, soit auprès de fournisseurs privés;

« 5° Réparations sur les matériels indiqués en (1) (2) et (3) ci-dessus, sous réserve de celles confiées aux utilisateurs ou à la direction technique et industrielle; dans ces deux cas toutefois, la direction du matériel, ou bien prévoit et gère les crédits de fonctionnement correspondant nécessaires aux utilisateurs, ou bien se tient en relations avec la direction technique et industrielle pour l'établissement des programmes ainsi que pour les remises et reprises des matériels en cause.

« 6° Organisation et fonctionnement des établissements ravitailleurs ou réparateurs (spéciaux, régionaux ou à la disposition de grands commandements) faisant organiquement partie du service du matériel, compte tenu des prérogatives légales ou réglementaires attribuées au haut commandement à l'égard desdits établissements.

« 7° Etude et diffusion auprès des utilisateurs, en accord avec l'état-major de l'armée de l'air, des consignes techniques de surveillance et d'entretien des matériels, contribution à l'étude des modifications ou améliorations touchant les matériels dont le ravitaillement et la maintenance incombent au service ».

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

HENRY LAFOREST.

Décrets du 21 janvier 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 janvier 1957, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

Régularisation.

(Pour prendre rang du 21 septembre 1956.)

Cretin (Roger-Jean-Stanislas-Lucien), chef d'escadrons, 29e régiment de dragons. Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Au grade d'officier.

Régularisation.

(Pour prendre rang du 17 octobre 1956.)

Metzger (Frédéric-Ernest), lieutenant, 1/3e régiment étranger d'infanterie. Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Au grade de chevalier.

Régularisations.

(Pour prendre rang du 27 juin 1956.)

Arneodo (Ange), sergent, mle 06/992, 8e régiment d'infanterie coloniale.

(Pour prendre rang du 16 juillet 1956.)

De Vallois (Xavier-Anne-Marie-Christian), sous-lieutenant, 31e groupe de chasseurs à pied.

(Pour prendre rang du 22 octobre 1956.)

Fourrier (Joseph-Marie-Robert-Henri), lieutenant, 60e régiment d'infanterie. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 94 du 22 octobre 1956.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Pour prendre rang à la date du présent décret.

Deguine (Louis-Jacques), sous-lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 37 du 3 décembre 1956.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Par décret en date du 21 janvier 1957, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour services exceptionnels de guerre en Extrême-Orient, les militaires dont les noms suivent:

AU GRADE DE CHEVALIER

a) Militaires en activité de service.

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Génie.

Jehenne (Alain-Paul-André-Maurice), sous-lieutenant. Cette nomination annule, en ce qui concerne l'intéressé, la concession de la médaille militaire intervenue par décret du 23 juillet 1956 (*Journal officiel* du 29 juillet 1956).

b) Militaires des réserves.

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

Bon (Marcel-Maurice), lieutenant de réserve.

Raoult (Raymond-François-Louis-Marie), lieutenant de réserve.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décret du 21 janvier 1957 pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

A titre posthume.

Régularisations.

Cosler (François), sergent, 2/16e régiment d'infanterie coloniale, classe 1947, mle 215 au recrutement de Paris

Gardet (Laurent-Antoine), lieutenant, 2/103e régiment d'artillerie anti-aérienne.

Germain (Pierre-Victor), chef de bataillon, 70e bataillon du génie.

Leibenguth (Jean), sous-lieutenant, 1/12e régiment d'artillerie.

Pour prendre rang à la date du présent décret.

Bernardini (Martin), adjudant, 22e régiment d'infanterie coloniale, classe 1937, mle 1196 au recrutement d'Ajaccio.

Bonnefond (André), sous-lieutenant, 27e demi-brigade d'infanterie.

Rouveyrol (Jacques), sergent-chef, 22e régiment d'infanterie coloniale, classe 1945, mle 1878 au recrutement du Maroc.

Ces nominations comportent l'attribution de la croix de la valeur militaire avec palme et annulent toutes citations accordées pour les mêmes faits.

Par décret en date du 21 janvier 1957 rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à l'élévation, à la promotion et à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les élévations, promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur; les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont élevés, promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

Guerre 1939-1945.

A la dignité de grand officier.

(Pour prendre rang du 6 avril 1955.)

Maurin (Pierre-Albert), ancien capitaine, commandant la 1re compagnie du 315e bataillon de pontonniers, classe 1911.

(Pour prendre rang du 22 août 1956.)

Debeaumarche (Edmond-Paul), ancien lieutenant-colonel des forces françaises combattantes (déporté résistant), classe 1926, recrutement de Dijon.

Au grade de commandeur.

(Pour prendre rang du 24 juillet 1956.)

Pavelet (André-Raymond-Lucien), lieutenant-colonel d'infanterie métropolitaine (active), ancien lieutenant-colonel des forces françaises de l'intérieur (organisation de résistance de l'armée), déporté résistant, classe 1929, recrutement d'Auxonne.

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 3 mai 1952.)

Grau (Jean-Marie-Alphonse), ancien sous-lieutenant du 135e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 30465, recrutement de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 17 décembre 1955.)

Polart (Jean-Louis), ancien sous-lieutenant du 2e bataillon du 113e régiment d'infanterie, actuellement capitaine de réserve de justice militaire, classe 1935, recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 7 juin 1956.)

Pagnier (Paul-Marie-Léon), ancien sous-lieutenant des forces françaises combattantes (déporté résistant), classe 1945.

Philippe (Arnaud-Henri), ancien capitaine des forces françaises combattantes (déporté résistant), classe 1932.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 19 mars 1946.)

Robin (Louis-Alexandre), ancien soldat du 44e bataillon de chasseurs à pied, classe 1929, mle 1241, recrutement de Besançon.

(Pour prendre rang du 21 décembre 1950.)

Nivel (Pierre-Julien-Georges), ancien maréchal des logis du 42e régiment d'artillerie, classe 1940, mle 2430, recrutement de Laon.

(Pour prendre rang du 13 décembre 1952.)

Deries (Emmanuel-Joseph-René-Marie), ancien sergent du 3e régiment de zouaves, classe 1940, mle 768, recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 17 décembre 1954.)

Girardot (Roland-Jules-Alphonse), adjudant (active) à la division du service vétérinaire et des remontes des troupes françaises du Maroc, classe 1940, mle 1682, recrutement de Poitiers.

(Pour prendre rang du 3 janvier 1955.)

Ladebat (Bertrand), ancien soldat du 483e régiment de pionniers coloniaux, classe 1928, mle 1350, recrutement de Mont-de-Marsan.

(Pour prendre rang du 25 mai 1955.)

Janvore (Georges-Lucien), adjudant du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1932, E. V. 1931, mle 1016, recrutement de Périgueux.

(Pour prendre rang du 1er août 1955.)

Gonzales (Manuel), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1933, mle 972, recrutement du Maroc.

Jeannakakis (Anastase-Gilbert), ancien brigadier du 1er régiment étranger de cavalerie, classe 1940, mle 19693/2072, recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 13 septembre 1955.)

Etcheverry (Pierre), ancien soldat du 9e régiment de chasseurs pyrénéens, classe 1931, mle 810, recrutement de Bayonne.

(Pour prendre rang du 25 novembre 1955.)

Fraticelli (Jean-Jacques-Jules-André), ancien caporal-chef du 24e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1930, mle 1279, recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 22 décembre 1955.)

Coire (Louis-Pierre-Marie), ancien soldat du 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1943, mle 21300, recrutement de la Manche.

(Pour prendre rang du 26 décembre 1955.)

Mansouri Bachir ben Saïd, ancien caporal du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle L. M. 284, recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 9 janvier 1956.)

Moureau (Norbert-Maurice), ancien soldat du 2e bataillon de la légion étrangère, classe 1924, mle 1133, recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 11 janvier 1956.)

Ballet (Robert-Armand-Henri), ancien brigadier du 237e régiment d'artillerie, classe 1932, mle 4756, recrutement de la Seine (4e bureau).

(Pour prendre rang du 14 janvier 1956.)

Guignard (Jean-Hilaire-Théodore), ancien caporal-chef du 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle 1277, recrutement de Poitiers.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1956.)

Spaety (Robert-Georges), ancien soldat du 2e régiment d'infanterie coloniale, classe 1944, E. V. 1941, mle 4968/12686, recrutement de Strasbourg.

(Pour prendre rang du 20 janvier 1956.)

Souillat (François), ancien sergent du 9e régiment de zouaves, clases 1941, mle 637, recrutement de Moulins.

(Pour prendre rang du 26 janvier 1956.)

Delfieu (Maurice-Antoine), ancien brigadier-chef du 2e régiment de Spahis algériens, classe 1941, mle 2288, recrutement de Nîmes.

Firmin (Robert), ancien soldat de la Résistance intérieure française (déporté résistant), classe 1941.

(Pour prendre rang du 8 février 1956.)

Manse (Adrien-Elie), ancien soldat du 49e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 11439, recrutement de Tarbes.

(Pour prendre rang du 10 février 1956.)

Rouille (Marcel-Joseph-Eugène-Marie), ancien sergent du 512e régiment de chars de combat, classe 1934, mle 2261, recrutement de Saint-Brieuc.

(Pour prendre rang du 27 février 1956.)

Padilla (Francisco), ancien caporal du 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1935, mle 266, recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 1er mars 1956.)

Aster (René), ancien soldat de la 83e compagnie de quartier général, clase 1944, mle 3108, recrutement d'Alger.

Lamy (Robert-Georges), ancien sergent-chef du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1942, recrutement de Tulle.

Patat (Charles-Aristide), ancien maréchal des logis chef de la 6e légion de la garde républicaine, classe 1931, mle 467, recrutement de Grenoble.

(Pour prendre rang du 11 avril 1956.)

Castel (René-Pierre), ancien sergent de la Résistance intérieure française (déporté résistant), classe 1944.

Hardy (Jean-Raymond), ancien soldat du 119e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1935, mle 455.

Mehennaoui Younès, ancien soldat du 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 497, recrutement A. C. A. T.

Rouquet (Jean-Hilaire-Augustin), ancien caporal de la Résistance intérieure française (déporté résistant) classe 1941.

Schneider (Louis-Marc), ancien soldat de la Résistance intérieure française (déporté résistant), classe 1945.

Torlo (Victor), ancien soldat de la Résistance intérieure française (déporté résistant), classe 1938, recrutement de Pau.

(Pour prendre rang du 28 avril 1956.)

Sirodeau (Victor-Eugène), ancien sergent à la compagnie du génie 105/62, classe 1929, mle 32, recrutement de Cholet.

(Pour prendre rang du 3 mai 1956.)

Laforest (Jean-Marie-Lazare-Raphaël), ancien sergent-chef du 2e régiment d'infanterie coloniale, classe 1943, mle 15155, recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 4 mai 1956.)

Brochier (Julien-Marius), ancien soldat du 12e bataillon de chars de combat, classe 1933, mle 6213, recrutement de Marseille.

Lambert (Marcel), ancien caporal du 89e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 1048, recrutement de Troyes.

(Pour prendre rang du 15 mai 1956.)

Gaudet (Charles-Jean), ancien soldat du 290e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 251895, recrutement de Besançon.

Louvel (Pierre-Albert), ancien soldat du 213e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 956, recrutement d'Alençon.

(Pour prendre rang du 16 mai 1956.)

Cantrel (Gilbert-Léon-Augustin-Roland), ancien soldat du 406e régiment d'artillerie de défense contre aéronefs, classe 1931, mle 606, recrutement d'Arras.

(Pour prendre rang du 25 mai 1956.)

Paoli (Jean-François-Louis), ancien sergent du 97e régiment d'infanterie alpine, classe 1939, mle 2264, recrutement de Lyon

(Pour prendre rang du 6 juin 1956.)

Bischoff (Georges-André-Albert), ancien soldat du 235e régiment d'infanterie, classe 1926, mle 69, recrutement de Lons-le-Saunier.

Lefebvre (Charles-Emile-Robert-Parfait), ancien soldat du 37e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1934, mle 3181, recrutement de Valenciennes.

(Pour prendre rang du 7 juin 1956.)

Chabanon (Christian-Gilbert), ancien sergent de la Résistance intérieure française (déporté résistant), classe 1939, mle 2731, recrutement de Lyon.

Chancerel (Robert-Jules-René), ancien soldat du 36e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 2966.

Fauvelle (Joseph-Antoine), ancien soldat de la Résistance intérieure française (déporté résistant), classe 1929.

Le Bars (Louis-Yves), ancien sergent-chef du 233e régiment d'artillerie coloniale, classe 1940, mle 4235, recrutement de Béziers.

Pellecuer (Martial-Jules), ancien caporal des forces françaises de l'intérieur (déporté résistant), classe 1919.

Postic (Robert), ancien soldat du 5e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 7539397.

Traggiai (Don-Jacques), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1937, mle 2167, recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 28 juin 1956.)

Treuillet (Louis-Joseph-Alexandre), ancien sergent du 291e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 1103, recrutement de Béthune.

(Pour prendre rang du 7 juillet 1956.)

Ami (Joffre-Roland), ancien soldat (déporté résistant), classe 1936.

Aubry de Maraumont (Jehan-Corentin-Stéphane), ancien sergent des forces françaises de l'intérieur (déporté résistant), classe 1940, mle 194, recrutement de Guingamp.

Barbier (René-Marcel), ancien caporal du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1943, mle 71.11.652, recrutement de Mâcon.

Broggi (Jean-Antoine), ancien soldat du 12e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1928, mle 817, recrutement de Toulon.

Bronchard (Jacques-Louis-Paul), ancien sergent-chef des forces françaises de l'intérieur (déporté résistant), classe 1943, mle 10.905, recrutement de Nevers.

Campo Paysaa (Jean-Rémy), ancien soldat du 6e régiment du génie, classe 1927, mle 1404.

Cerveaux (René-Claude-Emile), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur (déporté résistant), classe 1944.

Coadou (Pierre-Yves-Léon), ancien soldat de la résistance intérieure française (déporté résistant), classe 1946, mle 34.095, recrutement de Rennes.

Comte (Georges-Claude-Jean), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur (déporté résistant), classe 1946.

Dubassat (François-Hippolyte), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur (déporté résistant), classe 1936.

Fauchère, née Sard (Geneviève-Aline), ancien sergent des forces françaises de l'intérieur (déportée résistante), classe 1937.

Fernandez (Pierre), ancien sergent de la résistance intérieure française (déporté résistant), classe 1943.

Flaides (Henri), ancien soldat du 427e régiment de pionniers, classe 1924, mle n° 517 A.

Gauche (Victor-Julien), ancien caporal de la résistance intérieure française (déporté résistant), classe 1931.

Gendrot (Marcel-Henri-Alphonse), ancien soldat du 152e régiment d'infanterie, classe 1944, mle n° 75.35319.

Gras (Georges-Henri), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1945, mle n° 38.764, recrutement de Lyon.

Jonquet (Albert-Jean-Victor), ancien soldat du 28e régiment du génie, classe 1935, mle n° 2072.

Le Gué (Marcel-Louis-Constant), ancien soldat de la résistance intérieure française (déporté résistant), classe 1920.

Marois (Robert), ancien soldat de la résistance intérieure française (déporté résistant), classe 1941.

Methion (Pierre-Henri-Paul), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur (déporté résistant), classe 1932, mle 2.818, recrutement de la Seine, 4e bureau.

Tappaz, née Bourgineau (Léone-Joséphine-Marie), ancien sergent de la résistance intérieure française (déportée résistante), classe 1943.

Thiel (Raoul-Gustave-André), ancien soldat du 204e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 1106, recrutement de Troyes.

Tormassine (Alexandre), ancien soldat de la 13e demi-brigade de la légion étrangère, classe 1944, mle 17.218, recrutement d'Oran.

Varchetta, alias Spera (Gaétino), ancien soldat de la légion étrangère, classe 1944 ,mle 763, recrutement d'Oran.

Veygalier (Paul-Louis-Augustin), ancien caporal de la résistance intérieure française (déporté résistant), classe 1931.

(Pour prendre rang du 24 juillet 1956.)

Nave (Raymond-Charles), ancien soldat (déporté résistant), classe 1943, mle 25.520, recrutement de Lille.

Par décret en date du 21 janvier 1957, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la promotion et à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1939-1945 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

Guerre 1939-1945.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 12 octobre 1955.)

Tournat (Pierre-Joseph), ancien sergent des forces françaises de l'intérieur, déporté résistant, classe 1904.

Décret du 21 janvier 1957 modifiant un précédent décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 janvier 1957, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), est annulée comme faisant double emploi, l'attribution de la croix de chevalier de la Légion d'honneur intervenue par décret du 14 août 1956 (*Journal officiel* du 21 août 1956, page 7995, 1re colonne) en ce qui concerne M. Le Roi (Roger-Joseph-Marie), lieutenant.

Décrets du 21 janvier 1957 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 janvier 1957, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, l'officier dont le nom suit:

Pour services exceptionnels de guerre en Extrême-Orient.

Au grade de chevalier.

Corps des officiers de marine.

Bastard (Pierre-Emile-Marcel), lieutenant de vaisseau. Cette nomination dans la Légion d'honneur ne comporte pas l'attribution de la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs.

Par décret en date du 21 janvier 1957, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume:

Au grade de chevalier.

Peyssonnel (Jean-Luc), capitaine.
Delacroix (Bernard), sous-lieutenant de réserve.
Perroux (Roger-Claude-Marcel), sous-lieutenant.

Ces nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur comportent l'attribution de la croix de la valeur militaire avec palme.

Tableau d'avancement du service de santé (réserve).

Sont inscrits au tableau d'avancement:

Service de santé.

Pour le grade de médecin commandant de réserve.

M. le médecin capitaine Roigt (Albert-Victor), 10e région.

Pour le grade de médecin capitaine de réserve.

MM. les médecins lieutenants:
Amphoux (André-Pierre), 3e région.
Codaccioni (Jean-Louis-Marc), 9e région.
Souquet (René-Jean-Noël-Yves), 5e région.

Décret du 19 janvier 1957 portant promotions dans les réserves des services de santé des armées (armée de terre).

Par décret en date du 19 janvier 1957, sont promus, pour prendre rang du 1er décembre 1956:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Service de santé.

Au grade de médecin commandant de réserve.

M. le médecin capitaine Roigt (Albert-Victor), 10e région.

Au grade de médecin capitaine de réserve.

MM. les médecins lieutenants:
Amphoux (André-Pierre), 3e région.
Codaccioni (Jean-Louis-Marc), 9e région.
Souquet (René-Jean-Noël-Yves), 5e région.

Décret du 19 janvier 1957 portant promotions dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.

Par décret en date du 19 janvier 1957, sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes:

1° *Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal.*

M. Quéré (Eugène), ingénieur des directions de travaux de 1re classe du port de Brest, en remplacement de M. Eude, retraité.

2° *Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe.*

3e tour (choix). M. Rochcongar (Nicolas), ingénieur des directions de travaux de 2e classe du port de Cherbourg, en remplacement de M. Quéré, promu.

Le présent décret aura effet du 1er janvier 1957.

Décret du 19 janvier 1957 portant nominations dans les réserves de l'armée de mer des ingénieurs des directions de travaux

Par décret en date du 19 janvier 1957, sont nommés dans la réserve des corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes, pour compter du jour de leur radiation des contrôles de l'activité:

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal.

MM. Villecroze (Marcel), du port de Toulon, et Eude (Emile), du port de Brest, ingénieurs des directions de travaux principaux en retraite.

Décret du 19 janvier 1957 portant nominations et promotions dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 19 janvier 1957:

Sont nommés dans la réserve de l'armée de mer pour compter de la date de leur radiation des contrôles de l'activité:

A. — CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Au grade de capitaine de vaisseau de réserve.

M. le capitaine de vaisseau en retraite Bertrand (Roger), du port de Toulon.

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

MM. les capitaines de frégate en retraite:

D'Aussaguel de Lasbordes (Charles-Jules-Edouard), du port de Cherbourg.

De Pradier d'Agrain (Louis-Marie-Armand), du port de Toulon.

Au grade de capitaine de corvette de réserve.

M. le capitaine de corvette en retraite Thomé (Paul-Marie), du port de Brest.

B. — CORPS DES INGÉNIEURS MÉCANICIENS

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe en retraite Borey (Albert-Henri-Victor-Joseph), du port de Cherbourg.

C. — CORPS DES OFFICIERS DES ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve.

MM. les officiers de 1re classe des équipages de la flotte en retraite:

Le Fur (Jean-Marie), du port de Brest.
Jézéquel (Guillaume-Yves-Marie), du port de Brest.

Sont promus dans la réserve de l'armée de mer:

A. — CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.

(Pour compter du 22 novembre 1956.)

MM. les enseignes de vaisseau de 2e classe de réserve:

Maksud (Bernard-Marie-Jacques), du port de Toulon.
Lecœur (Hubert-Marie-Robert), du port de Toulon.
Ziegler (Roger-Alexandre), du port de Toulon.
Beuret (Pierre-Louis-Jean-Gabriel), du port de Toulon.
Migeot (Philippe-Louis), du port de Toulon.
Plusquellec (Jacques-Pierre-Paul), du port de Toulon.
Cazes (Michel-Jean-Robert), du port de Toulon.
Rozes (Jean-Philibert), du port de Toulon.
Magnenot (Georges-Gustave), du port de Toulon.
Romiguière (Claude-Emile-Georges), du port de Toulon.

(Pour compter du 27 novembre 1956.)

M. l'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve Salva (Paul), du port de Toulon.

(Pour compter du 28 novembre 1956.)

M. l'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve Lagente (Pierre-Marie-Jean-Louis), du port de Toulon.

(Pour compter du 1er janvier 1957.)

MM. les enseignes de vaisseau de 2e classe de réserve:

Jahan (Emmanuel-Marie-René), du port de Toulon.
Vaugrante (Claude-Emile-Bernard), du port de Toulon.
Bluzet (Jean-Marie-Albert), du port de Toulon.
Baillot d'Estivaux (André), du port de Toulon.
Champy (Charles-Marie-Michel), du port de Toulon.
Borch (Michel-Paul), du port de Toulon.
Miguet (Robert-Félix), du port de Toulon.
Martinier (Emmanuel-Bernard-Antoine), du port de Toulon.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve.

MM. les ingénieurs mécaniciens de 3e classe de réserve:

Joliot (Jean-Marcel), du port de Toulon.
Gossart (Bernard-Roger-Gérard), du port de Toulon.
Balquet (Maurice-Paul-Marcel), du port de Toulon.
Loret (Jean-Charles), du port de Toulon.
Buisson (Gaston-Paul-Marie), du port de Toulon.
Genevet (André-Jacques), du port de Toulon.
Chassignet (Claude-André-Emile), du port de Toulon.
Baubiat (Georges-Eugène-Antoine), du port de Toulon.

Décret du 19 janvier 1957 portant changement d'armée dans la réserve.

Par décret en date du 19 janvier 1957:

Est rayé du corps des officiers greffiers de réserve, pour compter de la date du présent décret, M. l'officier greffier de 2e classe de réserve Larivain (Jean).

Est nommé dans le corps des officiers des équipages de réserve, au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve (fourrier), pour compter du présent décret et pour prendre rang du 1er juillet 1952, M. Larivain (Jean), port matriculaire Brest.

Décret du 19 janvier 1957 portant promotions dans le cadre des officiers de réserve du service vétérinaire (armée de terre).

Par décret en date du 19 janvier 1957, sont promus à titre définitif pour prendre rang du 1er avril 1956:

Au grade de vétérinaire colonel de réserve.

M. le vétérinaire lieutenant-colonel Sablayrolles (Louis-Jean-Germain), 5e région.

Au grade de vétérinaire lieutenant-colonel de réserve.

M. le vétérinaire commandant Salle (Julien-Jules-Etienne), 1re région.

Au grade de vétérinaire commandant de réserve.

MM. les vétérinaires capitaines:

Burband (Julien), Madagascar.
Rogier (Fernand-André), 10e région.
Brun (Michel-Francis-André), 10e région.
Cortez (Alexandre-Henri-Paul), 10e région.

Au grade de vétérinaire capitaine de réserve.

MM. les vétérinaires lieutenants:

Sailly (Jean-Fernand-Emmanuel), 2e région.
Michaud (Auguste-Jean), 8e région.
Pineau (Yves-Maurice), 4e région.
Couturier (Robert-Georges-Alphonse), 2e région.
Massabeau (Charles-Louis), 5e région.
Machet (Lucien-Eugène-Vincent), 8e région.
Gellée (Georges-Albert-Henri), 2e région.
Brard (Octave-Berthil), 4e région.
Demeusois (Philibert), 7e région.
Favory (Volny-Jean), 4e région.
Rousseau (Maurice-Paul-Marc-Alphonse), 9e région.
Bourgade (François-Pierre-Jean-Marie), 9e région.
Hourregue (Raymond-Jean-Cyprien), 5e région.
Clavie (Marcel-Antoine), 5e région.
Lelong (Roger-Alfred), 2e région.
Frappat (Jean-Octave-René), 4e région.
Legendre (Jean-Michel-Pierre), 6e région.
Ruffino (Victor-Alexandre), 10e région.
Moreau (François-Fernand-Emile-Louis), 3e région.
Beccaria (Charles-Joseph), 10e région.
Quisefit (Elie-Paul), 8e région.
Marchandise (Georges-Edmond), Maroc.
Gozlan (Henri-Victor), 10e région.
Valette (Pierre-Paul-Léonce), Madagascar.
Garcia (Joseph-Daniel), 10e région.
Scheuer (Georges-Alfred), 6e région.
Pagot (Jean-Robert-Auguste), A. O. F.
Testu (Henri), A. O. F.
Schmitt (Henri-Jean-Raoul), 3e région.
Derbec (Emile-Camille-Joseph), 7e région.
Monroty (André-Raymond), 3e région.
Gaye (Amadou-Karim), A. O. F.
Thuillier (Octave-Jean), 1re région.
Chevalier (Paul-Léon-Roger), 6e région.
Pitre (Jean-Victor-Aimé), 3e région.
Sanson (Marcel), 1re région.

Décret du 19 janvier 1957 portant nomination dans le service vétérinaire.

Par décret en date du 19 janvier 1957, les élèves de l'école du service de santé militaire ci-après désignés, reçus docteurs vétérinaires, sont nommés au grade de vétérinaire sous-lieutenant de l'armée active:

(A compter du 1er octobre 1956.)

M. Lepori (Robert-Emile), reçu docteur vétérinaire le 26 octobre 1956.

(A compter du 1er novembre 1956.)

MM. Legare (Maurice-Roger-Emile), Cornillon (Jean-Régis), Jacquet (Aimé), reçus docteur vétérinaires le 29 novembre 1956.

M. Minot (Bernard-Auguste), reçu docteur vétérinaire le 30 novembre 1956.

La prise de rang dans leur grade des vétérinaires sous-lieutenants désignés à l'article 1er est fixée sans rappel de solde au 1er janvier 1955 et les intéressés sont promus au grade de vétérinaire lieutenant pour prendre rang du 1er janvier 1957.

Décret du 21 janvier 1957 portant promotions (services communs).

Par décret en date du 21 janvier 1957, sont promus à titre définitif:

Active

Service de santé des armées.

ARMEE DE TERRE

A. — Médecins

Au grade de médecin colonel.

Les médecins lieutenants-colonels:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1957.)

M. Le Renard (André-Jules-Lucien), en remplacement de M. Champouillon, retraité. Maintenu.

M. Chaudey (Pierre-Marie-Alfred), en remplacement de M. Blanchard, retraité. Maintenu.

M. Cosserat (Léon-Bernard-Eugène), en remplacement de M. Paupard, retraité. Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

Les médecins commandants:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1957.)

M. Mathey (Jean-Louis-Apollon), en remplacement de M. Le Renard, promu. Maintenu.

M. Delmas (Valentin-François-Alexandre), en remplacement de M. Chaudey, promu. Maintenu.

M. Pujos (Pierre-Henri-François), en remplacement de M. Cosserat, promu. Maintenu.

M. André (Henri-Marcel), en remplacement de M. Péraldi, retraité. Maintenu.

M. Fauret (Marcel-Pierre-Paul), en remplacement de M. Petit, retraité. Maintenu.

M. Adrian (Marie-Albert-Georges-Gaston), en remplacement de M. Clec'h, retraité. Maintenu.

M. Clément (Georges-Léonard), en remplacement de M. Tartarin, retraité. Maintenu.

M. Laborderie (Henri-Louis-Ferdinand), en remplacement de M. Ropars, retraité. Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

(Pour prendre rang du 31 décembre 1956.)

(Ancienneté.) M. Pons (Robert-Jean-Joseph), en remplacement de M. Mathey, promu. Maintenu.

(Choix.) M. Bouchel (Jean-Paul), en remplacement de M. Delmas, promu. Maintenu.

(Ancienneté.) M. Cellier (Pierre-Louis), en remplacement de M. Pujos, promu. Maintenu.

(Choix.) M. Aulong (Jacques-René), en remplacement de M. Laborderie, promu. Maintenu.

(Ancienneté.) M. Billon (Jean-Albert), en remplacement de M. André, promu. Maintenu.

(Choix.) M. Priolet (Jacques-André), en remplacement de M. Fauret, promu. Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1957.)

(Ancienneté.) M. Barriere (Marcel-Félix-Eugène), en remplacement de M. Adrian, promu. Maintenu.

(Choix.) M. Lissitzki (Serge-Florent), en remplacement de M. Clement, promu. Maintenu

(Ancienneté.) M. Vidal (Cyrus-Laurent-Mémorin), en remplacement de M. Bonhoure, retraité. Maintenu.

(Choix.) M. Doucet (Michel-Eugène-Joseph), en remplacement de M. Bonnel, retraité. Maintenu.

(Ancienneté.) M. Girard (André-Léon-Etienne), en remplacement de M. Frerejean, retraité. Maintenu.

(Choix.) M. Gagne (Louis-Jean-Antonin), en remplacement de M. Lorenzi, retraité. Maintenu.

(Ancienneté.) M. Delbru (Jacques-Pierre), en remplacement de M. Ghemard, retraité. Maintenu.

(Choix.) M. Issert (Paul-Jean-Germain), en remplacement de M. Cadars, retraité. Maintenu.

(Ancienneté.) M. Fosse (Jean-Louis), en remplacement de M. Reynon, retraité. Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1957.)

(3e tour, ancienneté.) M. Segalen (Jacques-Claude), en remplacement de M. Pons, promu. Maintenu.

(1er tour, ancienneté.) M. Lemercier (Georges-Lucien), en remplacement de M. Bouchel, promu. Maintenu.

(2e tour, choix.) M. Fressy (Jacques-Pierre-Jean), en remplacement de M. Cellier, promu. Maintenu.

(3e tour, ancienneté.) M. Jeannet (Gabriel-René), en remplacement de M. Aulong, promu. Maintenu.

(1er tour, ancienneté.) M. Biot (Pierre-Julien), en remplacement de M. Billon, promu. Maintenu.

(2e tour, choix.) M. Migeon (Emile-Lucien), en remplacement de M. Priolet, promu. Maintenu.

(3e tour, ancienneté.) M. Loyez (Jean-Charles-Louis), en remplacement de M. Barrière, promu. Maintenu.

(1er tour, ancienneté.) M. Tikhonoff (Wladimir), en remplacement de M. Lissitzki, promu. Maintenu.

(2e tour, choix.) M. Buissière (Jean-François), en remplacement de M. Vidal, promu. Maintenu.

(3e tour, ancienneté.) M. Mercury (Charles-Louis-Raymond), en remplacement de M. Doucet, promu. Maintenu.

(1er tour, ancienneté.) M. Gros (Robert-Jean), en remplacement de M. Girard, promu. Maintenu.

(2e tour, choix.) M. Bady (Roger), en remplacement de M. Cagne, promu. Maintenu.

(3e tour, ancienneté.) M. Sutra de Germa (Paul-Gustave), en remplacement de M. Delbru, promu. Maintenu.

(1er tour, ancienneté.) M. Boursiquot (Pierre-Alexis), en remplacement de M. Issert, promu. Maintenu.

(2e tour, choix.) M. Diharice (Joseph-Georges), en remplacement de M. Fosse, promu. Maintenu.

(3e tour, ancienneté.) M. Solo (Léon-Albert), en remplacement de M. Jugain, tué au combat. Maintenu.

(1er tour, ancienneté.) M. Bruyère (René-Valentin-Eugène), en remplacement de M. Bessière, retraité. Maintenu.

(2e tour, choix.) M. Bertet (Claude-Clément-Jean), organisation. Maintenu.

(3e tour, ancienneté.) M. Brunel (Marcel-Basile), organisation. Maintenu.

(1er tour, ancienneté.) M. Perrot (Jean), organisation. Maintenu.

(2e tour, choix.) M. Lavallée (Pierre-René-Henri), organisation. Maintenu.

(3e tour, ancienneté.) M. Giraldi (Robert), organisation. Maintenu.

(1er tour, ancienneté.) M. Cazalas (Jean-Laurent-Aubin), organisation. Maintenu.

(2e tour, choix.) M. Thomas (Jean-Louis-Joseph), organisation. Maintenu.

(3e tour, ancienneté.) M. Sarraz-Bournet (Jacques-Louis-Marius), organisation. Maintenu.

(1er tour, ancienneté.) M. Sarda (Robert-Paul-Gilbert), organisation. Maintenu.

(2e tour, choix.) M. Herdt (Paul-Louis), organisation. Maintenu.

(3e tour, ancienneté.) M. Clap (Vincent-Joseph-Germain), organisation. Maintenu.

1er tour, ancienneté, inscrit au tableau d'avancement.) M. Bertha; M. Bertharion (Jacques-Joanny-Clément), organisation. Maintenu.

(2e tour, choix.) M. Mine (Jean-Joseph-Pierre), organisation. Maintenu.

(3e tour, ancienneté.) M. Bonhomme (Henri-Jean), organisation. Maintenu.

(1er tour, ancienneté, inscrit au tableau d'avancement.) M. Quintane (Georges-Michel-Pierre), organisation. Maintenu.

B. — Pharmaciens

(Pour prendre rang du 1er janvier 1957.)

Au grade de pharmacien colonel.

M. le pharmacien lieutenant colonel Bordes (Robert-Charles), organisation. Maintenu.

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

M. le pharmacien commandant Rannou (Guy-Marcel), en remplacement de M. Bordes, promu. Maintenu.

Au grade de pharmacien capitaine.

Les pharmaciens lieutenants:

(2e tour, choix.) M. Rocquet (Guy), en remplacement de M. Douhairie, démissionnaire. Maintenu.

(3e tour, ancienneté.) M. Jannin (Pierre-Louis-Gaston), organisation. Maintenu.

(1er tour, ancienneté, inscrit au tableau d'avancement.) M. Palluel (Guy-Henri-René), organisation. Maintenu.

C. — Vétérinaires

(Pour prendre rang du 1er janvier 1957.)

Au grade de vétérinaire colonel.

M. le vétérinaire lieutenant-colonel Courreges (Pierre-Jean), en remplacement de M. Guillot, promu. Maintenu.

Au grade de vétérinaire lieutenant-colonel.

M. le vétérinaire commandant Masse (Gérard-Augustin-Jean), en remplacement de M. Mottet, décédé. Maintenu.

Au grade de vétérinaire capitaine.

(1er tour, ancienneté.) M. le vétérinaire lieutenant Boulon (Jean-Julien), en remplacement de M. Leduc, retraité. Maintenu.

D. — Officiers d'administration

(Pour prendre rang du 1er janvier 1957.)

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

M. le commandant d'administration Laouenan (Hippolyte), organisation. Maintenu.

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1956.)

M. le capitaine d'administration Richard (Charles-Auguste-Eugène), organisation. Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1957.)

M. le capitaine d'administration Galluc (Paul-Joseph-Marie), en remplacement de M. Laouenan, promu. Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

Les lieutenants d'administration:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1957.)

(2e tour, choix.) M. Capot (Guillaume-Raoul), en remplacement de M. Richard, promu. Maintenu.

(3e tour, choix.) M. Bonnefous (Georges-Marie-Paul-Louis-Sébastien), en remplacement de M. Stella, retraité. Maintenu.

Corps de santé militaire féminin.

A. — Médecins

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1957.)

(Ancienneté.) Le médecin capitaine Willm (Alice-Adèle-Henriette), organisation. Maintenu.

B. — Pharmaciens

Au grade de pharmacien capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1957.)

(1er tour, ancienneté.) Le pharmacien lieutenant Devois (Denise-Simone), organisation. Maintenu.

ARMEE DE MER

(Pour prendre rang du 1er janvier 1957.)

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin en chef de 2e classe.

M. le médecin principal Fougerat (Jean), port matriculaire: Rochefort, en remplacement du médecin en chef de 2e classe Bénelli, admis à faire valoir ses droits à la retraite d'ancienneté de services.

Au grade de médecin principal.

Les médecins de 1re classe:

(1er tour, ancienneté.) M. Loniewki (Georges-Emile-Alain), port matriculaire: Toulon, en remplacement du médecin principal Fougerat, promu.

(2e tour, choix.) M. Guillerm (Roger-Gabriel), port matriculaire: Brest, en remplacement du médecin de 1re classe Loniewski, promu et maintenu en position de mission « hors cadres ».

1er tour, ancienneté.) M. Imbert (Ernest-Louis), port matriculaire: Toulon, en remplacement du médecin principal Quintin, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

(2e tour, choix.) M. Perrouty (Paul-Alban-Henri), port matriculaire: Toulon, en remplacement du médecin de 1re classe Imbert, promu et maintenu en position de mission « hors cadres ».

(1er tour, ancienneté.) M. Maurice (Louis-Pierre-Désiré), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectif.

(2e tour, choix.) M. Borel (Paul-Alphonse-Melchior), port matriculaire: Toulon, en remplacement du médecin de 1re classe Maurice, promu et maintenu en position de mission « hors cadres ».

(1er tour, ancienneté.) M. Fillioux (Jacques-Alfred-Christophe), port matriculaire: Rochefort, en réalisation d'effectif.

(2e tour, choix.) M. Gandin (Jacques-Robert-Clément-Philippe), port matriculaire: Lorient, en réalisation d'effectif.

Au grade de médecin de 1re classe.

Les médecins de 2e classe:

(1er tour, ancienneté, inscrit au tableau d'avancement.) M. Bertharion (Gérard-Marie-Marcel), port matriculaire: Rochefort, en remplacement du médecin de 1re classe Guillerm, promu.

(2e tour, ancienneté, inscrit au tableau d'avancement.) M. Carles (Roger-Jean-Marie-Gérard), port matriculaire: Lorient, en remplacement du médecin de 1re classe Perrouty, promu.

B. — PHARMACIENS CHIMISTES

Au grade de pharmacien chimiste de 1re classe.

Les pharmaciens chimistes de 2e classe:

(3e tour, choix.) M. Point (Georges-Antonin-Marie-Adrien), port matriculaire: Lorient, en remplacement du pharmacien chimiste de 1re classe Banderly, promu.

(1er tour, ancienneté, inscrit au tableau d'avancement.) M. Clanet (Franck-Emile), port matriculaire: Lorient, en remplacement du pharmacien chimiste de 1re classe Dufau-Casanabe, promu.

(2e tour, ancienneté.) M. Nivière (Pierre-Paul), port matriculaire: Lorient, en remplacement du pharmacien chimiste de 1re classe Orillard, démissionnaire.

ARMEE DE L'AIR

(Pour prendre rang du 1er janvier 1957.)

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

(2e tour, choix.) M. Marc Antoine (Henri-Jean-Emile), en remplacement du médecin commandant Frezouls, retraité.

(1er tour, ancienneté.) M. Lureau (Philippe-Pierre), en remplacement de M. Chopis, retraité.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

(3e tour, ancienneté, inscrit au tableau d'avancement.) M. Delfin (Louis-Joseph-Claude), en remplacement du médecin capitaine Marc (Antoine), promu.

(1er tour, ancienneté, inscrit au tableau d'avancement.) M. Desplats (Yves-Jacques), en remplacement du médecin capitaine Laureau, promu.

(2e tour, choix.) M. Le Mer (André-Marie), organisation.

(3e tour, ancienneté, inscrit au tableau d'avancement.) M. Gerardin (Marcel-Charles), organisation.

B. — PHARMACIENS

Au grade de pharmacien capitaine.

(2e tour, choix.) M. le pharmacien lieutenant Peleau (Joseph-Ferdinand), en remplacement du pharmacien commandant Gaspa, promu.

Services des poudres.

A. — INGÉNIEURS DES TRAVAUX

(Pour prendre rang du 1er janvier 1957.)

Au grade d'ingénieur en chef des travaux.

M. l'ingénieur principal des travaux Micoulot (Marcel), en remplacement de M. Pierquin, retraité. Maintenu.

Au grade d'ingénieur principal des travaux.

M. l'ingénieur de 1re classe des travaux Duigou (Jean-Yves), en remplacement de M. Micoulot, promu. Maintenu.

Au grade d'ingénieur de 2e classe des travaux.

Les ingénieurs de 3e classe des travaux:

(Pour prendre rang du 1er février 1957.)

M. Maggio (Marcel).

(Pour prendre rang du 1er mars 1957.)

M. Taillepie (Roger-Pierre-Henri).

Services des essences des armées.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1957.)

A. — INGÉNIEURS DES ESSENCES

(Personnel de direction.)

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

M. l'ingénieur principal Despinoy (René-Julien-Marie).

B. — INGÉNIEURS DES TRAVAUX

Au grade d'ingénieur principal des travaux.

M. l'ingénieur de 1re classe des travaux Urcun (Pierre-Yves-Marie).

Décret du 19 janvier 1957 portant affectation d'un officier supérieur de l'armée de terre.

Par décret en date du 19 janvier 1957, M. le colonel de l'arme blindée et cavalerie d'Aleyrac Contaud de Coulange (Joseph-Marie-Henry) est nommé gouverneur militaire de Strasbourg, commandant la subdivision de Strasbourg.

Décret du 19 janvier 1957 admettant un contrôleur de 1re classe de l'administration de l'armée en non-activité à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 19 janvier 1957, M. de Bourdoncle de Saint-Salvy (Christian-Marie-Joseph), contrôleur de 1re classe de l'administration de l'armée, en non-activité par suppression d'emploi par application des dispositions de l'article 12 de la loi du 5 avril 1946 susvisée, est rayé des contrôles de l'armée et admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 1957.

Décret du 21 janvier 1957 portant promotions automatiques (armée de terre, active).

Par décret en date du 21 janvier 1957, sont promus à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1956.)

M. le sous-lieutenant Pollet (Georges-François-Jean).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1956.)

MM. les sous-lieutenants:

Morhain (Claude-Charles-Bernard).

Selosse (Jean-Marie-Marcel-René).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1956.)

Lacarriere (Jean-Louis-Pierre-Gustave).

Jacquet de Heurtaumont (Claude-Jean-Dominique-Marie).

Laubier (Pierre-Gérard).

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1956.)

Sibaud (Reynaud-Pierre).

Intendance.

Au grade de Lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1956.)

M. le sous-lieutenant d'administration Godlewski (François-Stanislas).

Décret du 21 janvier 1957 portant nomination (armée de terre, active).

Par décret en date du 21 janvier 1957, M. Bellenfant (Albert-Eugène-Joseph), agent sur contrat à la section d'étude et fabrications des télécommunications est nommé au grade d'ingénieur de 2e classe de travaux des télécommunications, pour compter du 1er novembre 1956.

Décret du 21 janvier 1957 portant régularisation de situation.

Par décret en date du 21 janvier 1957, est reportée du 1er octobre 1956 au 1er octobre 1955 (sans rappel de solde) la date de prise de rang dans le grade de lieutenant de M. le lieutenant de l'arme blindée et cavalerie Saint-Loubert-Bie (Alain-Gabriel-Gaston-Marie).

Décret du 21 janvier 1957 portant intégration d'un officier de réserve dans l'armée active.

Par décret en date du 21 janvier 1957, est admis dans l'armée active le grade de lieutenant (capitaine à titre temporaire) pour prendre rang du 1er décembre 1956, l'officier de réserve dont le nom suit:

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Officiers des affaires militaires musulmanes.

M. Lieu (Jacques-Christian).

La démission de son grade d'officier de réserve, offerte par l'intéressé, est agréée. Elle prendra effet à la date de son intégration dans l'armée active.

Décret du 21 janvier 1957 portant acceptation d'une offre de démission et admission dans les cadres de l'armée active.

Par décret en date du 21 janvier 1957, est acceptée pour compter du 1er septembre 1956 l'offre de démission de son grade d'officier de réserve présentée par M. le capitaine de cavalerie Courot (Pierre-André-Joseph).

Cet officier est admis dans l'armée active (arme blindée et cavalerie) avec le grade de lieutenant pour prendre rang du 1er septembre 1956 (capitaine à titre temporaire du 1er septembre 1956).

Décret du 21 janvier 1957 portant nomination dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 21 janvier 1957, est nommé au grade de sous-lieutenant de réserve:

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Artillerie.

(Pour prendre rang du 24 août 1956.)

Blanc (André-Georges), CL. 49, Paris 75.21229.

Décret du 21 janvier 1957 portant nomination au grade de sous-lieutenant (armée de terre, troupes métropolitaines).

Par décret en date du 21 janvier 1957, est nommé au grade de sous-lieutenant de réserve de cavalerie, pour prendre rang du 1er novembre 1956, et affecté à l'état-major désigné ci-après:

3e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Nantes.

Grolleau (Gilles-Jean-Serge).

Décret du 21 janvier 1957 portant titularisation dans les services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre) au titre de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951.

Par décret en date du 21 janvier 1957, M. Spriet (Louis), agent auxiliaire (affaires allemandes et autrichiennes), est nommé et titularisé dans l'emploi de commis à compter du 26 mars 1952 et reclassé à cette date au 6e échelon de son grade (indice 180).

La titularisation de l'agent visé à l'article ci-dessus demeure subordonnée aux résultats des examens médicaux prévus par l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décrets du 21 janvier 1957 portant nomination de trésoriers-payeurs généraux et conférant l'honorariat (services extérieurs du Trésor).

Par décret en date du 21 janvier 1957:

M. Cartry (Louis-Clément), trésorier-payeur général de l'Hérault (2e catégorie territoriale), a été promu, sur place, à titre personnel et à compter du 1er janvier 1957, en qualité de trésorier-payeur général de 1re catégorie, dans les conditions définies à l'article 14 (alinéa 3) du décret du 1er février 1954.

M. Chenuaud (Roger-Daniel), trésorier-payeur général des Pyrénées-Orientales (3e catégorie territoriale), a été promu, sur place, à titre personnel et à compter du 1er janvier 1957, en qualité de trésorier-payeur général de 2e catégorie, dans les conditions définies à l'article 14 (alinéa 3) du décret du 1er février 1954.

Par décret en date du 21 janvier 1957:

M. Frioux (Georges-Marcel-Ange), ancien payeur général de la Seine, a été nommé payeur général de la Seine honoraire.

MM. Brocard (Clément-Ambroise), ancien trésorier-payeur général de la Côte-d'Or;

Bros (Maurice-Jean-Etienne-Amédée), ancien trésorier-payeur général de Saône-et-Loire;

Comtet (Louis-Antoine-Jacques), ancien trésorier-payeur général de la Loire;

Dessart (Jean-Fernand-Laurent), ancien trésorier-payeur général de la Seine-Maritime;

Jochaud du Plessix (Guy-Anne-Marie-Joseph-André), ancien trésorier-payeur général d'Ille-et-Vilaine;

Meyer (Lippmann-Abel), ancien trésorier-payeur général de l'Eure;

Triboulat (Pierre-Antoine), ancien trésorier-payeur général en service détaché;

Maguin (Jean-François-Emile), ancien receveur-percepteur de la 2e division du 13e arrondissement de Paris;

Geslin (Lucien-Jean-Marie), ancien receveur-percepteur de la 2e division du 9e arrondissement de Paris;

Lherpinière (Paul-Jean-Marie), ancien receveur-percepteur de la 2e division du 12e arrondissement de Paris,

ont été nommés trésoriers-payeurs généraux honoraires.

MM. Artus (François-Alexis), ancien receveur particulier des finances à Castres (Tarn);

Bonnin (Fernand), ancien receveur particulier des finances à Lorient (Morbihan),

ont été nommés receveurs particuliers des finances honoraires.

Décret n° 56-67 du 24 janvier 1957 portant suspension provisoire de la perception des droits de douane d'importation sur les graines et huiles brutes de ricin.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu le tarif des droits de douane d'importation;

Vu le code des douanes, et notamment l'article 8;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La perception des droits de douane d'importation est suspendue jusqu'au 30 juin 1957 en ce qui concerne les produits désignés dans le tableau ci-après:

NUMEROS du tarif des droits de douane d'importation.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	INDICES des sous-positions.
Ex 12-01.	Graines et fruits oléagineux, même concassés: — Ex E. Graines de ricin et de pulghère: — — Graines de ricin.	
Ex 15-07.	Huiles végétales fixes, fluides ou concrètes, brutes, épurées ou raffinées: — Ex A. Huiles brutes: — — Huiles de ricin et de pulghère: — — — Huiles de ricin.....	ex 1

Art. 2. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce
MAURICE LEMAIRE.

Décret du 24 janvier 1957 modifiant le décret du 10 décembre 1956 relatif à l'octroi d'une lettre d'agrément avec garantie de l'Etat.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du ministre de la défense nationale et des forces armées, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 12 septembre 1940 relative aux lettres d'agrément, validée par l'ordonnance du 3 mai 1945;

Vu l'article 49 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1954;

Vu le décret du 10 décembre 1956 relatif à l'octroi d'une lettre d'agrément avec garantie de l'Etat,

Décrète:

Art. 1er. — Le montant maxima de la garantie de l'Etat, qui pourra être donnée aux crédits consentis par la caisse nationale des marchés de l'Etat pour le financement de la lettre d'agrément visée à l'article 1er du décret du 10 décembre 1956, est porté à 400 millions de francs.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
MAURICE LEMAIRE.

Décret du 24 janvier 1957 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu les décrets des 1er, 9 et 14 février 1956 relatifs à la composition du Gouvernement;

Vu le décret du 14 février 1956 portant nomination du ministre des affaires économiques et financières;

Vu l'arrêté du 15 février 1956 portant délégation de signature.

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'empêchement de M. Schweitzer (Pierre-Paul), directeur du Trésor, M. Saint-Geours (Jean), sous-directeur à la direction du Trésor, a délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions ou conventions, à l'exclusion des décrets, en remplacement de M. Boyer.

Art. 2. — Le ministre des affaires économiques et financières est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Affectation définitive au secrétariat d'Etat au budget d'un immeuble domanial situé à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

Par arrêté du 14 janvier 1957, est affectée, à titre définitif, au secrétariat d'Etat au budget (direction générale des impôts, enregistrement et services des domaines), en vue de la création d'un centre spécial d'archives hypothécaires, la partie du parc à fourrages « O » à Lunéville, comprenant les bâtiments A et B, cadastrée section H, nos 426 p, 427 p, 429 p, pour 14 ares 40, tel au surplus que cet ensemble immobilier est représenté en teinte jaune sur le plan annexé au présent arrêté

Transfert de crédits.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944 relative à la forme de certains actes portant ouverture de crédits;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget, notamment son article 49;

Vu la loi n° 56-1327 du 29 décembre 1956 (loi de finances pour l'exercice 1957);

Vu le décret n° 56-1352 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957 au titre du budget des finances (charges communes),

Arrête:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre des affaires économiques et financières pour l'exercice 1957 une somme de 10.400 millions de francs est définitivement annulée au titre du chapitre 44-92: « Subventions économiques » du budget des finances et des affaires économiques (I: Charges communes).

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières pour l'exercice 1957 un crédit de 10.400 millions de francs, applicable aux chapitre ci-après du budget de l'industrie et du commerce:

Chap. 44-11. — Subvention à la caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides..... 10.240.000.000 F.

Chap. 45-11. — Participation de la métropole au déficit des houillères du Sud oranais..... 160.000.000

Fait à Paris, le 23 janvier 1957.

JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944 relative à la forme de certains actes portant ouverture de crédits;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget, notamment son article 49;

Vu le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955 constatant le montant des crédits reconduits sur l'exercice 1956, modifié par le décret n° 56-390 du 17 avril 1956;

Vu la loi n° 56-780 du 4 août 1956 portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956;

Vu le décret n° 56-964 du 28 septembre 1956 portant autorisation de dépenses en excédent des crédits ouverts;

Vu la loi n° 56-1336 du 29 décembre 1956 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1956;

Vu l'arrêté du 29 septembre 1956 portant transfert de crédit,

Arrête:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre des affaires économiques et financières pour l'exercice 1956 par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955 et par des textes spéciaux, une somme de 1.500 millions de francs est définitivement annulée au titre du chapitre 44-92: « Subventions économiques » du budget des finances et des affaires économiques (I: Charges communes).

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, au titre de l'exercice 1956, en addition aux crédits ouverts par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955 et par des

textes spéciaux, un crédit de 1.500 millions de francs applicable au chapitre nouveau 44-03: « Subvention compensatrice de l'abaissement du prix du gaz » du budget de l'industrie et du commerce.

Art. 3. — Le directeur du budget au ministère des affaires économiques et financières est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 janvier 1957.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du budget,

GILBERT DEVAUX

Comité de gestion du fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole.

Par arrêté du 23 janvier 1957, M. Vaysset, administrateur civil à l'administration centrale du ministère des affaires économiques et financières, est nommé membre du comité de gestion du fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole, au titre de représentant du ministre des affaires économiques et financières, en remplacement de M. Casenave.

Administration centrale des affaires économiques.

TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ANNÉE 1956 DES ADMINISTRATEURS CIVILS

Classe exceptionnelle.

1 MM. Bourrillon (Paul), sous-directeur.
2 Poireau (Roger).
3 Artaud (Joseph), service détaché.
4 Lupin (Yves).
5 MM. Ferran (Georges), service détaché.
6 Vieugue (Raymond), service détaché.
7 Smits (Jean).

1re classe.

1 MM. Nourry (Jean).
2 Aman (Michel), service détaché.
3 Sergent (Lucien).
4 Henry (Claude), service détaché.
5 M. Masrevery (Pierre).
6 Mme Monchet (Augusta).
7 MM. Coudry (Jean).
8 Toutay (Jean).

PROMOTIONS

Par arrêté du 21 janvier 1957:

Les administrateurs civils de 1re classe (3e échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, dont les noms suivent, sont promus administrateurs civils de classe exceptionnelle, à compter des dates ci-dessous indiquées:

M. Bourrillon (Paul), 28 mars 1956 (sous-directeur).

M. Poireau (Roger), 28 mars 1956.

M. Artaud (Joseph), 1er décembre 1956 (service détaché).

M. Lupin (Yves), 1er décembre 1956.

Les administrateurs civils de 2e classe (7e échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, dont les noms suivent, sont promus administrateurs civils de 1re classe (1er échelon), à compter des dates ci-dessous indiquées:

M. Nourry (Jean), 1er janvier 1956.

M. Aman (Michel), 28 mars 1956 (service détaché).

M. Sergent (Lucien), 28 mars 1956.

Corps de contrôle des assurances.

Par arrêté en date du 16 janvier 1957, M. Picot (Jean), élève commissaire contrôleur adjoint des assurances, a été nommé, à compter du 1er octobre 1956, commissaire contrôleur adjoint des assurances de 3e classe et titularisé, à compter de la même date, dans le grade correspondant.

Par arrêté en date du 22 janvier 1957, M. Coutant (Bernard), commissaire contrôleur des assurances de 2e classe, a été promu commissaire contrôleur principal des assurances de 3e classe, à compter du 1er juillet 1956.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et sur la proposition du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, cite à l'ordre de la Nation:

M. Dumay (Lucien-Henri), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Constantine (Algérie): ingénieur en chef d'une très grande valeur morale et professionnelle. S'est dépensé sans compter pour maintenir en activité de nombreux chantiers malgré les difficultés et l'insécurité du moment. Employant la voie des airs pour atteindre les régions inaccessibles par route, a trouvé la mort, le 7 octobre 1956, au cours d'un accident d'aviation lors d'une de ses tournées d'inspection.

Fait à Paris, le 19 janvier 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

AUGUSTE PINTON.

Décret du 21 janvier 1957 portant admission à la retraite d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Par décret en date du 21 janvier 1957, M. Lacombe (Marc), ingénieur en chef des ponts et chaussées, 3e échelon, à Niort, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté, en application du décret du 9 août 1953 et de l'article L. 4, paragraphe 1, du code des pensions.

Ces dispositions prennent effet à compter du 3 février 1957, date à laquelle l'intéressé cessera ses fonctions.

Décret du 23 janvier 1957 approuvant la réélection du président du conseil d'administration de la Régie autonome des transports parisiens.

Par décret en date du 23 janvier 1957, est approuvée la réélection de M. Ricroch comme président du conseil d'administration de la Régie autonome des transports parisiens.

Transfert de crédits.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 7 de la loi n° 55-139 du 2 février 1955;

Vu le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955 constatant le montant des crédits reconduits à l'exercice 1956, modifié par le décret n° 56-390 du 17 avril 1956;

Vu la loi n° 56-780 du 4 août 1956 portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre des affaires économiques et financières, au titre du budget de l'aviation civile et commerciale, pour l'exercice 1956, par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955, par la loi n° 56-780 du 4 août 1956 et par des textes spéciaux, une somme de 1.241.352.000 F est définitivement annulée conformément à l'état A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, au titre du budget des travaux publics, des transports et du tourisme, pour l'exercice 1956, en addition aux crédits ouverts par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955, par la loi n° 56-780 du 4 août 1956 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 1.241.352.000 F, répartis par chapitre conformément à l'état B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du budget au ministère des affaires économiques et financières, le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme et le directeur de l'administration générale au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1956.

Pour le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme et par délégation:

Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,

PAUL MORONI.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:

Le directeur du budget,

ROGER GOETZE.

Etat A. — *Tableau des crédits annulés sur l'exercice 1956 au budget de l'aviation civile et commerciale.*

CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Francs.
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	34.609.000
31-61	Bases aériennes. — Rémunérations principales.	731.983.000
31-62	Bases aériennes. — Indemnités et allocations diverses	35.267.000
31-63	Bases aériennes. — Ouvriers permanents. — Salaires et accessoires de salaires	91.217.000
31-92	Indemnités résidentielles	180.923.000
	Total pour la 1re partie	1.073.999.000
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	
33-91	Prestations et versements obligatoires	167.353.000
	Total pour l'état A	1.241.352.000

Etat B. — *Tableau des crédits ouverts sur l'exercice 1956 au budget des travaux publics, des transports et du tourisme.*

CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Francs.
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.	
31-11	Ponts et chaussées. — Rémunérations principales	766.592.000
31-12	Ponts et chaussées. — Indemnités et allocations diverses	35.267.000
31-15	Ponts et chaussées. — Ouvriers permanents des parcs et ateliers. — Salaires et accessoires de salaires	91.217.000
31-91	Indemnités résidentielles	180.923.000
	Total pour la 1re partie	1.073.999.000
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	
33-91	Prestations et versements obligatoires	167.353.000
	Total pour l'état B	1.241.352.000

Complément de la liste des affections incompatibles avec la délivrance du permis de conduire les véhicules.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Vu le décret n° 54-724 du 10 juillet 1954 portant règlement général sur la police de la circulation routière (code de la route), et notamment les articles 123 à 129 de ce texte;

Vu l'arrêté du 21 juillet 1954 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité des permis de conduire (liste des affections incompatibles avec la délivrance du permis de conduire les véhicules);

Sur la proposition du directeur des routes et de la circulation routière,

Arrête:

Art. 1er. — La liste des affections incompatibles avec la délivrance du permis de conduire les véhicules (V-14. — Observations) est complétée ainsi qu'il suit:

« Le changement de vitesse automatique est considéré comme un aménagement pour les infirmités d'un ou des deux membres inférieurs (permis F) ».

Le paragraphe V-14 *bis*. — Observations : « Le changement de vitesse automatique est considéré comme un aménagement » est supprimé.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 janvier 1957.

Pour le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS LAGNACE.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 4 décembre 1956, ont été nommés à l'emploi de sous-chef de service administratif de 2e classe (stagiaires) des services extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, à compter du 1er décembre 1956:

MM. Benazet (Jean), Crozzoli (Jacques), Millet (Noël), Mme Rey (Geneviève), M. Scognamiglio (Jean).

Ordonnateurs secondaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 janvier 1957: page 783, 1re colonne, au lieu de: « Par arrêté du 29 décembre 1956, M. Berteloot (René), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées », lire: « ingénieur en chef des ponts et chaussées ».

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 27 novembre 1956 et par modification aux dispositions de l'arrêté en date du 24 septembre 1952 fixant les attributions de M. Gosselin (Marcel), inspecteur général des ponts et chaussées, celui-ci a été déchargé, à compter du 1er décembre 1956, de l'inspection:

1° Des services dépendant de la direction des travaux publics et des transports (à l'exclusion des aérodromes d'intérêt local);

2° Des services des ponts et chaussées dépendant de la direction de l'hydraulique et de l'équipement rural.

M. Gosselin conservera, à l'exclusion des services ci-dessus désignés, les attributions qui lui ont été confiées par l'arrêté susvisé du 24 septembre 1952.

Sa résidence restera fixée à Paris.

Par arrêté en date du 14 janvier 1957, M. Couprie (Georges), inspecteur général des ponts et chaussées, a été, pour compter du 1er décembre 1956, réintégré pour ordre dans les cadres de son administration d'origine et mis à la disposition du ministre résidant en Algérie pour être chargé, à la résidence d'Alger, de l'inspection:

1° Des services dépendant de la direction des travaux publics et des transports (à l'exclusion des aérodromes d'intérêt local);

2° Des services des ponts et chaussées dépendant de la direction de l'hydraulique et de l'équipement rural.

M. Couprie sera placé dans la position de service détaché pour une période de cinq ans, renouvelable s'il y a lieu.

Régisseurs d'avances et de recettes.

Par arrêté du 11 janvier 1957, M. Sarrouy (Gérard), commis administratif, est nommé régisseur d'avances de la direction de l'aéronautique civile en Tunisie (aérodrome d'El-Aouina), en remplacement de M. Moreau (Jean).

Par arrêté du 11 janvier 1957, M. Camilleri (Marcel), agent de la navigation aérienne, est nommé régisseur de recettes pour la direction de l'aéronautique civile en Tunisie (aérodrome d'El-Aouina), en remplacement de M. Moreau (Jean).

INDUSTRIE ET COMMERCE

Fonds de concours.

Par arrêté ministériel en date du 16 janvier 1957, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits de payement d'un montant total de 23.299.904 F applicables aux chapitres ci-après du budget de l'industrie et du commerce pour 1956.

Chap. 31-01. — Administration centrale. — Rémunérations principales	11.389.509 F.
Chap. 31-02. — Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	2.959.624
Chap. 31-11. — Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et techniques des mines. — Rémunérations principales	218.302
Chap. 31-12. — Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et techniques des mines. — Indemnités et allocations diverses	128.887
Chap. 31-91. — Indemnités résidentielles	4.806.983
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires.	866.599
Total	23.299.904 F.

Transfert de crédits.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat, notamment son article 49;
Vu le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955 constatant le montant des crédits reconduits à l'exercice 1956;
Vu la loi n° 56-780 du 4 août 1956 portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956;
Vu la loi n° 56-1336 du 29 décembre 1956 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1956,

Arrête:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts pour l'exercice 1956 au ministre des affaires économiques et financières par le décret n° 55-1369 du 31 décembre 1955, par la loi n° 56-780 du 4 août 1956 et par des textes spéciaux, une somme de 17.952.000 F est définitivement annulée au chapitre 31-02: « Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses » du budget de l'industrie et du commerce.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de l'intérieur pour l'exercice 1956, en addition aux crédits ouverts par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955, par la loi n° 56-780 du 4 août 1956 et par des textes spéciaux, un crédit de 10.638.000 F applicable au chapitre 31-11: « Service des préfectures. — Indemnités et allocations diverses » du budget de l'intérieur.

Art. 3. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières pour l'exercice 1956, en addition aux crédits ouverts par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955, par la loi n° 56-780 du 4 août 1956 et par des textes spéciaux, un crédit de 3.192.000 F applicable au chapitre 44-71: « Dégrèvements des carburants agricoles » du budget de l'agriculture.

Art. 4. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières pour l'exercice 1956, en addition aux crédits ouverts par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955, par la loi n° 56-780 du 4 août 1956 et par des textes spéciaux, un crédit de 3.192.000 F applicable au chapitre 31-11: « Ponts et chaussées. — Rémunérations principales » du budget des travaux publics.

Art. 5. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières pour l'exercice 1956, en addition aux crédits ouverts par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955, par la loi n° 56-780 du 4 août 1956 et par des textes spéciaux, un crédit de 930.000 F applicable à concurrence de 155.000 F au chapitre 31-02: « Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses » et à concurrence de 775.000 F au chapitre 31-12: « Inscription maritime. — Indemnités et allocations diverses » du budget de la marine marchande.

Art. 6. — Le directeur du budget au ministère des affaires économiques et financières est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 janvier 1957.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget;
Le sous-directeur,
MARTINET.

Répartition du carburant auto et des essences de pétrole assimilées.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu le décret n° 49-458 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables;
Vu l'arrêté du 22 décembre 1956 relatif à la répartition du carburant auto et des essences de pétrole assimilées,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté susvisé du 22 décembre 1956, fixant pour chaque catégorie de véhicules la ration de base accordée pour la période du 1er janvier au 31 janvier 1957, sont reconduites pour la période du 1er février au 28 février 1957.

Art. 2. — Le tableau prévu à l'article 3 de l'arrêté précité du 22 décembre 1956 est modifié ainsi qu'il suit:

Catégories de véhicules.

I. — Cars, autobus, véhicules spéciaux et camions de charge utile de type 2 tonnes et au-dessus, c'est-à-dire dont la charge utile mentionnée à la carte grise est au moins égale à 1.800 kilos.....

II. — Camionnettes et camions de charge utile de type inférieur à 2 tonnes, c'est-à-dire dont la charge utile mentionnée à la carte grise est inférieure à 1.800 kilos.....

(Le reste sans changement.)

Art. 3. — A compter du 1er février 1957, les bons agricoles de carburant auto détaxé émis au titre de l'année 1957 tiennent lieu de tickets d'allocations spéciales pour les quantités de produit détaxé auxquelles ils donnent droit.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1957.

MAURICE LEMAIRE.

Administrateurs civils.

Par arrêté en date du 29 décembre 1956, pris en application du décret n° 56-1253 du 11 décembre 1956 portant règlement d'administration publique relatif à la situation de certains fonctionnaires des corps recrutés par l'école nationale d'administration:

1° Les administrateurs civils ci-après désignés, bénéficiant d'un rappel forfaitaire d'ancienneté de 2 ans 6 mois, pour tenir compte de leur scolarité à l'école nationale d'administration, ont été reclassés ainsi qu'il suit:

2e classe, 7e échelon (indice net 500), à compter du 1er janvier 1956: MM. Rouvier (Philippe), Hartmann (Jacques), Gauthier (André), Lebeschu (Louis), du Castel (André).

M. Maison (Michel), 2e classe, 6e échelon (indice net 470), à compter du 1er janvier 1956, reliquat d'ancienneté: 1 an 6 mois; et 2e classe, 7e échelon (indice net 500), à compter du 1er juillet 1956.

2e classe, 5e échelon (indice net 440), à compter du 1er janvier 1956: MM. Souleil (Pierre), reliquat d'ancienneté: 11 mois; Durand (Daniel), reliquat d'ancienneté: 1 mois 24 jours.

2e classe, 4e échelon (indice net 410), à compter du 1er janvier 1956: MM. Masounabe-Puyanne (Noël), reliquat d'ancienneté: 9 mois; Coton (Denis), reliquat d'ancienneté: 8 mois 7 jours; Le Fol (Jacques), reliquat d'ancienneté: 5 mois 21 jours; Murat (Jean), reliquat d'ancienneté: 28 jours.

M. Lagache (Michel), 2e classe, 3e échelon (indice net 375), à compter du 1er janvier 1956, reliquat d'ancienneté: 1 an 4 mois 25 jours; et 2e classe, 4e échelon (indice net 410), à compter du 6 février 1956.

M. Altersohn (Claude), 2e classe, 3e échelon (indice net 375), à compter du 1er août 1956.

2° Les administrateurs civils ci-après désignés, bénéficiant d'un rappel forfaitaire d'ancienneté de 2 ans 6 mois, sont reclassés comme suit:

2e classe, 7e échelon (indice net 700), à compter du 1er janvier 1956: MM. Penners (Gabriel), Hameline (Paul), Mlles Thomas (Geneviève), Noël (Simone), Vanhoutte (Marie-Louise), Mmes Mane-Rouyer (Marie-Thérèse), Rouquier (Lætitia), Benon (Geneviève), Mlle Brenier (Jeanne), MM. de Ledoulx (Jacques), Frolet (Robert), Remy (Raymond), Mme Zadje (Jeanne), M. Figeat (Charles), Mlles Bourges (Simone), Levy (Suzanne), Giacobbi (Micheline), Legrain (Odette), MM. Wibaut (Jacques), de Bavinchove (Jehan), Aumeunier (Raymond), Mlle Friedel (Hélène), M. Hervouët (Loïc), Mme Gandouin (Suzanne), MM. Benon (Michel), Mourier (Henri), Mlle Delaporte (Francine), M. Dickson (Georges), Mme Dehaye (Marie-Thérèse), MM. Cuvelot (Daniel), Barbe (Louis), Lambert (Louis).

M. Verpeaux (Jean), 2e classe, 6e échelon (indice net 470), à compter du 1er janvier 1956, reliquat d'ancienneté: 1 an 9 mois 1 jour; et 2e classe, 7e échelon (indice net 500), à compter du 30 mars 1956.

Mme Moricard (Sarah), 2e classe, 6e échelon (indice net 470), à compter du 1er janvier 1956, reliquat d'ancienneté: 1 an 6 mois; et 2e classe, 7e échelon (indice net 500), à compter du 1er juillet 1956.

Mme Coulomb (Marie), 2e classe, 6e échelon (indice net 470), à compter du 1er janvier 1956, reliquat d'ancienneté: 1 an 6 mois; et 2e classe, 7e échelon (indice net 500), à compter du 1er juillet 1956.

M. Gaudaire (Roger), 2e classe, 6e échelon (indice net 470), à compter du 1er janvier 1956, reliquat d'ancienneté: 1 an 6 mois: et 2e classe, 7e échelon (indice net 500), à compter du 1er juillet 1956.

M. Dussauge-Dubail (Jean), 2e classe, 7e échelon (indice net 500), à compter du 1er janvier 1956.

Mme Guillon (Jeanne), 2e classe, 6e échelon (indice net 470), à compter du 1er janvier 1956, reliquat d'ancienneté: 9 jours.

M. Duret (André), 2e classe, 6e échelon (indice net 470), à compter du 1er janvier 1956, reliquat d'ancienneté: 5 mois 7 jours.

M. Chaumet (Daniel), 2e classe, 6e échelon (indice net 470), à compter du 1er janvier 1956, reliquat d'ancienneté: 3 mois 17 jours.

AGRICULTURE

Génie rural.

Par arrêté en date du 29 décembre 1956, M. Rousseau (Jean-Charles) est nommé adjoint technique stagiaire du génie rural, sous réserve des résultats des examens médicaux réglementaires, en remplacement numérique de M. Buffaz, démissionnaire.

Par arrêté en date du 29 décembre 1956, la démission de M. Buffaz (Jean), nommé adjoint technique stagiaire du génie rural, par arrêté en date du 31 octobre 1956, a été acceptée.

Inspection générale de l'agriculture.

Par arrêté en date du 26 décembre 1956, M. Protin (René), ingénieur en chef, directeur des services agricoles de classe exceptionnelle, en service détaché comme directeur de la production agricole, a été réintégré dans son cadre d'origine et nommé inspecteur général de l'agriculture de 2e classe (1er échelon), à compter du 28 décembre 1956.

Par le même arrêté, M. Protin, inspecteur général de l'agriculture, est reclassé, à la même date, à la 1re classe de son grade, compte tenu de six ans de services militaires et majorations d'ancienneté pour services militaires.

Services vétérinaires.

Par arrêté du 2 janvier 1957, sont promus aux classes ci-après, pour l'année 1956, les professeurs et chefs de travaux des écoles nationales vétérinaires dont les noms suivent:

PROFESSEUR

1re classe.

M. Charton (Alfort), au 1er octobre 1956.

CHEFS DE TRAVAUX

4e échelon (choix).

M. Ferney (Lyon), au 15 décembre 1956.

2e échelon (choix).

M. Faliu (Toulouse), au 15 décembre 1955.

M. Cottereau (Lyon), au 15 avril 1956, compte tenu d'une bonification d'un an pour services militaires.

Par arrêté du 18 janvier 1957, l'honorariat de son grade a été conféré à M. Bourbon (Daniel), ex-directeur des services vétérinaires de la Vienne.

Par arrêté du 18 janvier 1957, l'honorariat de son grade a été conféré à M. Sournics, ex-directeur des services vétérinaires de l'Aude.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Affectation définitive au secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement d'un terrain domanial à Angoulême (Charente).

Par arrêté du 14 janvier 1957, est affectée, à titre définitif, au secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement (direction de l'aménagement du territoire), en vue de la réalisation d'une opération d'urbanisme, une parcelle de terrain d'une superficie de 2.745 mètres carrés située à Angoulême (Charente) et dépendant de l'embranchement particulier desservant l'arsenal de la Madeleine, telle au surplus que cette parcelle figure en teinte rose sur le plan annexé au présent arrêté.

L'affectation donnera lieu au versement au budget général, par le compte spécial géré par le secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement, d'une indemnité de 1.235.250 F.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Arrêtés portant attribution de médailles d'honneur des postes, télégraphes et téléphones.

Ces textes sont publiés au n° 3 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre des Palmes académiques.

Arrêté du 15 novembre 1956 portant attribution de la médaille d'honneur de l'éducation physique et des sports.

Décision du 15 novembre 1956 accordant des lettres de félicitations pour services rendus à la cause de l'éducation physique et des sports.

Ces textes sont publiés au n° 3 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Date d'élections partielles au conseil académique de Poitiers.

Par arrêté en date du 24 janvier 1957, des élections partielles auront lieu le 12 février 1957 au conseil académique de Poitiers afin de pourvoir au remplacement de M. Vallat, professeur de sciences au collège d'Angoulême, admis à la retraite.

Un second tour de scrutin aura lieu, le cas échéant, le 26 février 1957.

Comité de direction de la caisse nationale des lettres.

Le secrétaire d'Etat aux arts et lettres,

Vu la loi n° 46-2196 du 11 octobre 1946 créant une caisse nationale des lettres, modifiée et complétée par la loi n° 56-202 du 25 février 1956, et notamment l'article 3;

Vu le décret n° 56-1215 du 29 novembre 1956 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi instituant une caisse nationale des lettres;

Vu l'arrêté du 29 novembre 1956 fixant la liste des groupements, associations et organisations appelés à désigner des représentants au comité de direction de la caisse nationale des lettres, et les désignations effectuées par ces organismes;

Sur le rapport du directeur général des arts et des lettres,

Arrête:

Art. 1er. — La composition du comité de direction de la caisse nationale des lettres est ainsi arrêtée:

Membres de droit.

MM.

Jacques Jaujard, de l'Institut, directeur général des arts et des lettres, président.

Jacques Duron, chef du service des lettres.

Julien Cain, de l'Institut, directeur des bibliothèques de France.

Marcel Bataillon, de l'Institut, administrateur du Collège de France.

Pierre Renouvin, de l'Institut, doyen de la faculté des lettres de Paris.

Gilbert Devaux, directeur général du budget (ou son représentant).

Gaston Dupouy, de l'Institut, directeur général du C. N. R. S. (ou son représentant).

Jean d'Esme, président de la Société des gens de lettres.

Jacques Rodolphe-Rousseau, président du syndicat national des éditeurs.

Membres élus pour une période de quatre ans.

MM.

Georges Duhamel, Jules Romains, Emile Henriot et Fernand Gregh, représentant l'Académie française.

Charles Samaran, représentant l'académie des inscriptions et belles-lettres.

Paul Montel, représentant l'académie des sciences.

Paul Léon, représentant l'académie des beaux-arts.

Emile Mireaux, représentant l'académie des sciences morales et politiques.

Roland Dorgelès, représentant l'académie Goncourt.

Yves Gandon, Albert-Jean et Abel Moreau, représentant la Société des gens de lettres.

Francis Didelot, représentant le syndicat des écrivains.

Robert Kemp, de l'Académie française, et Jean Blanzat, représentant le syndicat des critiques littéraires.

Pascal-Bonetti, représentant la Société des poètes français.

Henri Mondor, de l'Académie française, représentant la Société d'histoire littéraire de la France.

Raoul Praxy, représentant la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

Maurice Delamain, représentant le syndicat national des éditeurs.

Claude Gallimard, représentant le cercle de la librairie.

Art. 2. — Le directeur général des arts et des lettres est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1957.

JACQUES BORDENEUVE.

Architecture.

Par arrêté en date du 29 décembre 1956:

Sont nommés architectes ordinaires des bâtiments civils et des palais nationaux, à partir du 1er janvier 1957:

M. Cordonnier, ancien pensionnaire de l'académie de France à Rome, auditeur au conseil général des bâtiments de France.

MM. Belmont (Joseph), Gelis (Jean), Sarrabezolles (Jacques), Duval (Georges), Sirvin (Pierre), Le Garlantezec (Guy), Large (Pierre), admissibles au concours d'architecte ordinaire des bâtiments civils et des palais nationaux ouvert en 1956.

Sont nommés architectes ordinaires pour les bâtiments ci-après, à partir du 1er janvier 1957:

Conservatoire national de musique, rue de Madrid. — M. Large, en remplacement de M. Drouin, nommé architecte en chef.

Ecole nationale supérieure des beaux-arts et ateliers rue Jacques-Callot. — M. Sarrabezolles, en remplacement de M. Gillet, nommé architecte en chef.

Palais de justice de Paris (cour d'appel, cour de cassation). — M. Cordonnier, en remplacement de M. Biset, nommé architecte en chef.

Collège de France et annexes rue d'Ulm, de Boulogne-sur-Seine et de Nogent. — M. Gelis, en remplacement de M. Dhuit, nommé architecte en chef.

Collège Sainte-Barbe. — M. Gelis, en remplacement de M. Davy, nommé architecte en chef.

Ecole nationale des arts décoratifs. — M. Belmont, en remplacement de M. Davy, nommé architecte en chef.

Bâtiment central des postes, télégraphes et téléphones; hôtel du ministre du commerce; ministère du commerce, 99, rue de Grenelle, 66, rue de Bellechasse, annexe, 23, avenue du Président-Roosevelt; ministère des anciens combattants, rue de Bellechasse; ministère de l'éducation nationale, rue de Grenelle et annexe rue Barbet-de-Jouy. — M. Sirvin, en remplacement de M. Clipet, nommé architecte en chef.

Muséum national d'histoire naturelle. — M. Belmont, en remplacement de M. Bourdon (André), nommé architecte en chef.

Haras du Pin. — M. Duval, qui assurera l'ensemble du service en l'absence d'architecte en chef (poste vacant).

Domaine de Saint-Cloud; manufacture de Sèvres. — M. Le Garlantezec (poste vacant).

Les architectes en chef des bâtiments civils et des palais nationaux dont les noms suivent sont maintenus, pour l'année 1957, dans les fonctions d'architecte ordinaire des bâtiments ci-après:

MM. Drouin, lycée du Raincy; Palais-Royal et Théâtre-Français.
Davy, bibliothèque Sainte-Geneviève; école normale supérieure.
Ringuez, lycée Lakanal; lycée Lakanal, Savigny-sur-Orge.
Bourdon (René), grand palais des Champs-Elysées; palais de l'Elysée.
Bourdon (André), musée d'art moderne.
Humbaire, domaine de Versailles et de Trianon.
Noviant, lycée Michelet (y compris les constructions neuves édifiées dans l'enceinte du lycée).

M. Lesou, faisant fonction d'architecte ordinaire au domaine de Rambouillet, est maintenu dans lesdites fonctions pendant l'année 1957.

Cesseront l'ensemble de leurs fonctions d'architecte ordinaire, au 31 décembre 1956:

MM. Vimond, Dupuis, Moncet et Gillet, nommés architectes en chef.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 21 janvier 1957, M. Chevallier (Emile), économe, est placé en position de détachement auprès du directeur de l'institut national pédagogique pour une période de cinq ans, à compter du 1er mai 1955, en vue d'exercer ses fonctions à l'institut pédagogique national.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 14 janvier 1957 approuvant le budget des Terres australes et antarctiques françaises pour l'exercice 1956.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des territoires d'outre-mer;

Vu le décret n° 56-1356 du 31 décembre 1956 constatant le montant de la subvention inscrite au chapitre 41-91, article 5, du budget de la France d'outre-mer au profit des Terres australes et antarctiques françaises;

Vu le budget des Terres australes et antarctiques françaises (exercice 1956),

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvé le budget des Terres australes et antarctiques françaises, arrêté en recettes et en dépenses, pour l'exercice 1956, à la somme de 202.520.000 F métropolitains.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 14 janvier 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires sociales,
ministre de la France d'outre-mer par intérim,

ALBERT GAZIER.

Décret du 21 janvier 1957 admettant un administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Par décret du 21 janvier 1957, M. Landrau (Jean-Raymond), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, atteint par la limite d'âge le 10 novembre 1956, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Décret du 21 janvier 1957 portant détachement et nomination dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 21 janvier 1957, pris sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature, à titre de régularisation:

M. Le Quang Duc, juge de 3e classe, est maintenu en position de détachement auprès du Gouvernement du Viet-Nam pour la période comprise entre le 1er mars 1955 et le 31 mars 1956, date de sa remise, par le Gouvernement vietnamien, à la disposition du Gouvernement français.

M. Le Quang Duc, juge de 3e classe, est placé en position de service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (relations avec les Etats associés) pour la période comprise entre le 1er avril 1956 et la date du présent décret.

M. Le Quang Duc, juge de 3e classe, est nommé juge au tribunal de 3e classe de Berberati (poste créé).

Décret du 21 janvier 1957 portant reclassement d'un magistrat d'outre-mer.

Par décret en date du 21 janvier 1957, pris sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature, M. Dupeyron, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Brazzaville, est reclassé dans son grade actuel pour compter du 9 mars 1956, au point de vue de l'ancienneté seulement.

Décret du 21 janvier 1957 portant mutation d'un magistrat d'outre-mer.

Par décret en date du 21 janvier 1957, M. Thery (Yvon), juge de paix à compétence étendue de 1re classe de Gaoua, est nommé, à grade égal, sur sa demande, juge de paix à compétence étendue de 1re classe à Kolda, en remplacement de M. Narfez, qui a été nommé juge d'instruction au tribunal de 2e classe de Douala.

Décret du 21 janvier 1957 plaçant un magistrat d'outre-mer en position de disponibilité.

Par décret en date du 21 janvier 1957, pris sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature, M. Lambert (Yves), juge de paix à compétence étendue de 2e classe de Nioro, est placé, sur sa demande, en position de disponibilité pour une période d'un an, pour compter du 9 novembre 1956, date de l'expiration du congé pour affaires personnelles dont il est bénéficiaire.

Décret du 14 janvier 1957 portant nomination d'un inspecteur général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 14 janvier 1957, M. Bidaut (Jean), ingénieur en chef de 1re classe du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, est promu au grade d'inspecteur général de 2e classe avant 3 ans, pour compter du 20 décembre 1956.

Décret du 22 janvier 1957 chargeant le ministre des affaires sociales de l'intérim du ministère de la France d'outre-mer.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. Albert Gazier, ministre des affaires sociales, est chargé de l'intérim du ministère de la France d'outre-mer pendant l'absence de M. Gaston Defferre.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Mission d'aménagement régional de Guinée.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 18 janvier 1957, MM. Larrue (Jacques), administrateur, 2e échelon, de la France d'outre-mer; Auclert (André), administrateur, 1er échelon, de la France d'outre-mer, et Gabriel (Claude), ingénieur principal des travaux publics, sont nommés chargés d'étude de la mission d'aménagement régional de Guinée.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Inspection du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 21 janvier 1957, il est mis fin, à compter du 1er juin 1956, au détachement de M. Thibault (Daniel), inspecteur du travail et de la main-d'œuvre de 7e échelon, auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes).

M. Thibault (Daniel) est placé en position de détachement en qualité d'agent contractuel auprès du secrétaire d'Etat aux forces armées (commandement en chef des forces françaises en Allemagne) pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er juin 1956.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine.

Par arrêté du 18 janvier 1957, M. le docteur Blanquis, inspecteur divisionnaire de la santé, adjoint au directeur général de la santé publique au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, a été nommé membre du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, en remplacement de M. le docteur Boidé, décédé.

Par arrêté du 18 janvier 1957, M. le docteur J. Bretey, chef du service de la tuberculose à l'institut Pasteur, est nommé membre du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, en remplacement de M. le professeur Lemierre, décédé.

Institution d'une commission d'études du bruit.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 janvier 1957: page 786, 2e colonne, article 2 (3°), 6e ligne, au lieu de: « M. Chavasse, ingénieur en chef au central national... », lire: « M. Chavasse, ingénieur en chef au centre national... ».

Directions départementales de la santé et de la population et de l'aide sociale.

Par arrêtés en date du 27 décembre 1956, sont promus à la hors-classe de leur grade les chefs de section administrative ci-après désignés:

Mlle Bordères (Emilienne), à compter du 1er juillet 1956.
M. Chaix (Roland), à compter du 11 juin 1956.
Mlle Le Chevallier (Yvonne), à compter du 1er juillet 1956.
M. Maillard (René), à compter du 1er janvier 1956.
M. Maris (André), à compter du 25 novembre 1956.
M. Sens (René), à compter du 24 mars 1956.
M. Zimmermann (Frédéric), à compter du 1er juillet 1956.

Par arrêté du 26 décembre 1956, la liste d'aptitude au grade de chef de section administrative des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, pour l'année 1956, s'établit comme suit (par ordre d'ancienneté dans les échelons):

M. Jung (Joseph), Mlle Saurin (Marie), MM. Doublet (Jacques), Kermarrec (Pierre), Mlle Blanchez (Geneviève), M. Toureille (Jean), Mlle Dagas (Suzanne), M. Villette (Roger), Mme Rosenthal (Henriette), Mlle de Borniol (Rolande), Mme Coquard (Mireille), MM. Rennie (Antoine), Ruhland (Emile).

Par arrêté en date du 27 décembre 1956, sont promus chefs de section administrative des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population les sous-chefs de section administrative ci-après désignés:

Mlle Blanchez (Geneviève), à compter du 1er février 1956.
Mlle de Borniol (Rolande), à compter du 1er octobre 1956.
Mme Coquard (Mireille), à compter du 1er novembre 1956.
Mlle Dagas (Suzanne), à compter du 1er août 1956.
M. Doublet (Jacques), à compter du 1er janvier 1956.
M. Jung (Joseph), à compter du 1er janvier 1956.
M. Kermarrec (Pierre), à compter du 1er janvier 1956.
Mme Rosenthal (Henriette), à compter du 1er septembre 1956.
Mlle Saurin (Marie), à compter du 1er janvier 1956.
M. Toureille (Jean), à compter du 1er février 1956.
M. Villette (Roger), à compter du 1er septembre 1956.

Par arrêté en date du 26 décembre 1956, le tableau d'avancement au 1er échelon de la classe exceptionnelle du grade de sous-chef de section administrative pour l'année 1956 s'établit comme suit (par ordre d'ancienneté dans l'échelon):

M. Capron (Joseph), Mme Bernies (Andrée), Mlle Serres (Alice), MM. Angot (Guy), Mascre (Jacques), Mme Stuber (Germaine), M. Renaud (René).

Par arrêtés en date des 27 et 28 décembre 1956, sont promus au 1er échelon de la classe exceptionnelle de leur grade les sous-chefs de section administrative ci-après désignés:

M. Angot (Guy), à compter du 1er janvier 1956.
Mme Bernies (Andrée), à compter du 1er janvier 1956.
M. Capron (Joseph), à compter du 1er janvier 1956.
M. Mascre (Jacques), à compter du 1er mars 1956.
Mlle Serres (Alice), à compter du 1er janvier 1956.
Mme Stuber (Germaine), à compter du 1er septembre 1956.

Inspection de la population et de l'aide sociale.

Par arrêté en date du 17 janvier 1957, Mlle Siroux, inspecteur de la population et de l'aide sociale de la Guyane, est mutée, en la même qualité, à la direction départementale de la population et de l'aide sociale des Basses-Pyrénées.

Inspection de la santé.

Par arrêté du 23 décembre 1956, M. le docteur Procureur (Jean), médecin inspecteur de la santé d'Indre-et-Loire, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 26 février 1957.

EMPLOIS RESERVES

NOMINATIONS

Ministère de la justice.

Par arrêté du 11 décembre 1956, M. Platon (Sylvestre) est, par application de la législation sur les emplois réservés, nommé employé de bureau de 1er échelon stagiaire au tribunal de première instance de Fort-de-France.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du vendredi 25 janvier 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre de commission.

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Fernand Grenier demande à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, de lui faire connaître quelle est la situation civique d'élus municipaux sous l'occupation allemande, condamnés à mort pour intelligences avec l'ennemi, puis graciés, et finalement libérés et, notamment, s'ils sont frappés d'interdiction de séjour dans la commune où ils ont, des années durant, collaboré avec l'occupant pour organiser la chasse aux patriotes.

II. — M. Bernard Paumier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme sur l'application du décret du 3 janvier 1955 déclassant le canal du Berry et lui rappelle qu'à diverses reprises la commission des moyens de communication et du tourisme s'était unanimement opposée à ce déclassement. Il estime ce décret incompatible avec les intérêts économiques des régions desservies par ce canal, d'autant que les crédits nécessaires à l'assèchement suffiraient à assurer l'entretien du canal ainsi que son maintien en activité. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour conserver en eau la partie Ouest du canal, plus spécialement entre Vierzon et Noyers.

III. — M. Max Brusset demande à M. le ministre des affaires économiques et financières s'il ne serait pas juste de placer hors du champ d'application de la taxe générale et de la surtaxe sur les transports les véhicules automobiles et remorques des industriels forains des fêtes servant au logement et au transport de leur matériel d'exploitation, étant donné le caractère intermittent de ces transports qui ne représentent qu'une faible partie de leur activité professionnelle et dont la nature n'intéresse pas la coordination des transports ferroviaires et routiers.

IV. — M. Halbout expose à M. le ministre des affaires économiques et financières les craintes des chambres de commerce d'Elbeuf, de Mazamet et d'Alençon qui s'inquiètent des facilités d'ordre fiscal ou financier offertes aux entreprises nouvelles s'installant dans une région classée ou non « zone critique », alors que des entreprises de même nature y existent déjà; et lui demande si les entreprises anciennement installées dans la région ne sont pas susceptibles d'obtenir des avantages analogues aux nouvelles, et à quelles conditions.

V. — M. Réoyo demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées: 1° s'il envisage de faire accorder aux jeunes soldats se trouvant depuis vingt mois en Algérie ou en Allemagne des permissions de détente; 2° si les jeunes recrues récemment appelées bénéficieront d'une permission à Noël ou au Nouvel An.

VI. — M. Schaff demande à M. le ministre de l'intérieur: 1° quelles mesures il compte prendre pour réduire au moins à trois mois le délai de délivrance des permis de construire pour la région parisienne; 2° si, dans un but d'unification et de simplification réclamé par le Gouvernement, il ne serait pas plus souhaitable de libérer les services préfectoraux de la Seine de cette tâche et de la confier aux services du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement.

VII. — M. Boscary-Monsservin demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce quelles dotations d'essence ont été prévues pour les représentants du commerce et de l'industrie, et quelles dispositions ont été prises dans l'immédiat pour que les représentants du commerce et de l'industrie ne soient pas contraints d'arrêter, même pendant quelque temps, leur activité indispensable au maintien de la vie économique du pays.

VIII. — M. Bouxom demande à M. le ministre des affaires économiques et financières quelle politique il compte suivre en matière de prix des carburants, notamment pour éviter les incidences économiques et sociales de la dernière augmentation en ce domaine; et les mesures qu'il envisage pour améliorer la répartition, par exemple, en ce qui concerne les voyageurs de commerce, représentants et placiers.

IX. — M. André Beauguitte expose à M. le ministre des affaires étrangères que le samedi 15 décembre le directeur tunisien de la surveillance du territoire jugé par le Gouvernement tunisien comme trop francophile, était relevé de ses fonctions. Le premier acte de son successeur fut de licencier les Français qui avaient été maintenus à leur poste; immédiatement après commença une série d'arrestation dont deux des premières victimes sont deux officiers de l'état-major de la division française. L'un et l'autre furent inculpés d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Les efforts accomplis par notre ambassade pour faire libérer les deux officiers sont à ce jour restés vains. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre un terme à un tel état de fait.

X. — M. Edouard Ramonet demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce quelles mesures ont été prévues et prises pour réprimer le marché noir de l'essence et du fuel domestique.

3. — Fixation de l'ordre du jour.

4. — Suite de la discussion de la proposition de loi (n° 871) de Mme Francine Lefebvre et M. Jean Cayeux relative à la fermeture hebdomadaire des débits de boissons (nos 3162-3525-2806-3823. — M. Prisset, rapporteur) (Sous réserve qu'il y ait débat restreint).

5. — Discussion: I. du projet de loi (n° 2905) tendant à accorder des congés non rémunérés aux travailleurs en vue de favoriser l'éducation ouvrière; II. des propositions de loi: *a*) de M. André Denis ayant pour objet l'institution d'une semaine de congé culturel; *b*) de M. Pierre-Olivier Lapie et plusieurs de ses collègues tendant à instituer des congés d'éducation populaire; *c*) de M. Bacon et plusieurs de ses collègues tendant à instituer un congé-éducation pour les travailleurs salariés; III. de la proposition de résolution de M. Gau et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux jeunes travailleurs et aux jeunes travailleuses salariés une semaine de « congés culturels » (nos 1431-1432-1946-1947-3498. — M. Bouxom, rapporteur).

6. — Discussion: I. du projet de loi (n° 2776) tendant à favoriser le règlement des conflits collectifs de travail; II. des propositions de loi: 1° de M. Meck et plusieurs de ses collègues relative au règlement des conflits collectifs de travail; 2° de M. Jacques Bardoux tendant à prévoir l'arbitrage obligatoire dans les conflits du travail, individuels et collectifs, au sein des services publics et des entreprises nationalisées dont le fonctionnement régulier et permanent est nécessaire pour la vie même de la commune, du département ou de la nation; 3° de M. Francis Caillet et plusieurs de ses collègues modifiant la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative au règlement des conflits collectifs de travail; 4° de M. Gazier et plusieurs de ses collègues tendant à modifier le chapitre II du titre II de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail; 5° de Mme Marcelle Devaud, sénateur, tendant à modifier le titre II de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits du travail; 6° de M. Eugène Pébellier et plusieurs de ses collègues (n° 2393) tendant à prévoir l'arbitrage obligatoire dans les conflits du travail, tant individuels que collectifs, au sein des services publics et des entreprises dont le fonctionnement régulier et permanent est nécessaire pour la vie de la commune, du département ou de la nation; 7° de M. Ulrich et plusieurs de ses collègues (n° 2479) tendant à décider que toutes les organisations syndicales les plus représentatives doivent participer à la conciliation des conflits intéressant la profession dont elles ressortissent; 8° de M. Paquet et plusieurs de ses collègues (n° 2694) tendant à modifier la loi n° 50-205 du 11 février 1950 afin de rendre obligatoire le recours à la procédure de conciliation avant toute grève ou lock-out et d'instituer une procédure d'arbitrage obligatoire; III. des propositions de résolution: 1° de MM. Michel Soulié et Leclercq (n° 1329) tendant à inviter le Gouvernement à préciser la procédure de conciliation prévue par la loi du 11 février 1950; 2° de M. Michel Soulié (n° 1330) tendant à inviter le Gouvernement à étendre le champ d'application de la procédure de médiation instituée par le décret du 5 mai 1955 à l'ensemble des différends collectifs de travail; 3° de M. Michel Soulié (n° 2051) tendant à inviter le Gouvernement à compléter la procédure de conciliation prévue par la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits de travail. (Nos 1007-3707. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.)

7. — Discussion du projet de loi (n° 3149) tendant à modifier l'article 23 du livre Ier du code du travail. (N° 3687. — M. Robert Coutant, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi (n° 1324) de M. Mignot tendant à la modification de l'article 103 du livre IV du code du travail en vue d'une répartition plus équitable des frais de fonctionnement des conseils de prud'hommes. (N° 2516. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.)

9. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Guy La Chambre (n° 1268) tendant à la modification du décret du 8 août 1935, en vue d'assurer le payement par privilège des salaires en cas de faillite ou de liquidation judiciaire; 2° de M. Maton et plusieurs de ses collègues (n° 2720) tendant à modifier les articles 47 *a* et 47 *b* du livre Ier du code du travail afin de protéger les droits des travailleurs en cas de faillite ou de liquidation judiciaire de leur employeur. (N° 3686. — M. Robert Coutant, rapporteur.)

10. — Discussion: I. du projet de loi (n° 2863) tendant à modifier le statut des travailleurs à domicile; II. des propositions de loi: 1° de M. Adrien Renard et plusieurs de ses collègues tendant à modifier le statut des travailleurs à domicile; 2° de M. Gazier et plusieurs de ses collègues tendant à l'organisation du travail à domicile; 3° de M. Raymond Boisdé tendant à la normalisation du travail à domicile et à la protection des droits des travailleurs; 4° de M. Raymond Boisdé et plusieurs de ses collègues tendant à la normalisation du travail à domicile et à la protection des droits des travailleurs. (N°s 818-3303. — M. Adrien Renard, rapporteur.)

11. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté par le Conseil de la République, sur la responsabilité du transporteur au cas de transport aérien. (N° 3311.)

12. — Discussion de la proposition de loi (n° 2783) de Mme Degrond tendant à la protection des enfants contre l'alcoolisme. (N°s 3052-3799-3822. — M. Guislain, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 25 janvier 1957.

N° 3697. — Rapport de M. Pierrard, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à cesser de faire entrer en ligne de compte, pour le calcul du cumul, les indemnités perçues par les fonctionnaires de l'éducation nationale pour participation à un jury de concours de recrutement.

N° 3791. — Rapport de M. Pranchère, au nom de la commission de la défense nationale, sur les propositions de loi tendant à allouer une prime de libération, selon leur situation de famille, aux combattants d'Algérie.

N° 3789. — Rapport de M. Wasmer, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi tendant à abroger le deuxième alinéa de l'article 516 du code local de procédure civile applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

N° 3798. — Proposition de résolution de M. Raymond Boisdé tendant à inviter le Gouvernement à ne pas utiliser la possibilité qui lui a été donnée par la loi du 2 août 1956 d'instituer un prélèvement temporaire de 20 p. 100, non déductible, sur les suppléments de bénéfices réalisés en 1956 (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 3808. — Proposition de résolution de M. Jean-Paul David tendant à inviter le Gouvernement à proposer à l'Organisation des Nations Unies une méthode nouvelle de règlement des conflits (renvoyée à la commission des affaires étrangères)

N° 3809. — Rapport de M. Isorni, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi adoptée par le Conseil de la République portant modification de la loi du 22 juillet 1867, articles 6 et 9 (modification du taux d'échelonnement et de la durée de la contrainte par corps).

N° 3810. — Rapport de M. Halbout, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi adoptée par le Conseil de la République tendant à modifier la loi du 2 juillet 1923 perpétuant le nom des citoyens morts pour la patrie.

N° 3814 (1). — Rapport de M. Pascal Arrighi, au nom de la commission de l'intérieur, sur le projet et la proposition de loi portant création d'une troisième justice de paix à Alger et une justice de paix à Cheragas, banlieue Ouest d'Alger.

N° 3815. — Rapport de M. Pascal Arrighi, au nom de la commission de l'intérieur, sur le projet de loi relatif à la preuve du mariage contracté en Algérie suivant les règles du droit musulman.

N° 3816. — Rapport de M. Pascal Arrighi, au nom de la commission de l'intérieur, sur le projet de loi relatif aux pouvoirs des contrôleurs du travail et de la main-d'œuvre en Algérie.

N° 3817. — Rapport de M. Pascal Arrighi, au nom de la commission de l'intérieur, sur le projet de loi modifiant l'ordonnance du 23 novembre 1944 relative à l'organisation de la justice musulmane en Algérie.

N° 3818 (1). — Résolution transmise par M. le président du Conseil de la République demandant à l'Assemblée nationale une prolongation de deux mois du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen en première lecture d'un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur le reclassement des travailleurs handicapés (renvoyée à la commission de la famille).

N° 3862 (1). — Avis transmis par le président de l'Assemblée de l'Union française sur la proposition de loi tendant à régler la situation douloureuse des familles eurasiennes réfugiées d'Indochine, actuellement installées dans des baraquements ayant abrité des prisonniers de guerre et des détenus de droit commun, au Vigeant (Vienne).

N° 3865. — Rapport supplémentaire de M. Delabre, au nom de la commission de la production industrielle, sur le projet et les propositions de loi et de résolution relatifs à la revalorisation des retraites minières et aménagements financiers du régime de sécurité sociale dans les mines.

N° 3875. — Proposition de loi de M. Roclore tendant à modifier l'article 1er du code des débits de boissons et des mesures de lutte contre l'alcoolisme (classification des boissons) (renvoyée à la commission de la famille).

N° 3882. — Proposition de résolution de M. Billat tendant à inviter le Gouvernement à procéder, dès le 1er février 1957, à la libération des contingents de la classe 1954-2/B et 1954-2/C maintenus sous les drapeaux (renvoyée à la commission de la défense nationale).

(1) Tirage restreint.

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 24 janvier 1957.

Présents. — MM. Abelin, Anthonioz, Balestreri, Baudry d'Asson (de), Bonnet (Christian) (Morbihan), Cartier (Marcel) (Drôme), Castera, Catoire, Chambeiron, Chêne, Cordillot, David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Mme Degrond, M. Denis (Alphonse), Mme Estachy, MM. Georges (Maurice), Goussu, Grandin, Jarrosson, Juge, Julian (Gaston), Klock, Lainé (Raymond) (Cher), Larue (Raymond) (Vienne), Larue (Tony) (Seine-Maritime), Leroy, Lespiau, Orvoen, Palmero, Pebellier (Eugène), Piette, Pirot, Pommier (Pierre), Ramonet, Rolland, Schumann (Maurice) (Nord), Tamarelle, Temple, Thoral, Vals (Francis).

Commission de l'agriculture.

Séance du jeudi 24 janvier 1957.

Présents. — MM. Besson (Robert), Bretin, Fourvel, Guillou (Pierre), Guitton (Antoine) (Vendée), Jacquet (Michel), Juskiewenski, Laborbe, Laile, Le Caroff, Lucas, Lux, Mabrut, Martin (Gilbert) (Eure), Maton, Méhaignerie, Nisse, Pelleray, Ruffe (Hubert), Sesmaisons (de), Thoral.

Excusés. — MM. Charpentier, Rincent, Babet.

Suppléants. — MM. Trémolet de Villers (de M. Boscary-Monsservin), Bourgeois (de M. Bricout), Jégorel (de M. Ihuel), Castera (de M. Waldeck Rochet).

Commission des finances.

1re séance du 24 janvier 1957.

Présents. — MM. Bonnefous (Edouard), Brusset (Max), Caillavet, Colin (André), Courant, Dagain, Darou, David (Marcel), Dorey, François-Bénard, Frédéric-Dupont, Gozard (Gilles), Guyon (Jean-Raymond), Icher, Jean-Moreau, Julian (Gaston), Lamps, Leenhardt (Francis), Louvel, Marcellin, Mazier, Meunier (Pierre), Morice (André), Panier, Paumier, Pelat, Privat, Ramette, Reynaud (Paul), de Tinguy, Tourtaud.

Suppléants. — MM. Arrighi (Pascal), Chatelain, Durbet, Marrane, Sauvage.

Assistaient en outre à la séance — Mme Lempereur, MM. Christiaens, Vigier, Dumortier, Noël (Marcel), Regaudie, Anthonioz.

2e séance du jeudi 24 janvier 1957.

Présents. — MM. Bonnefous (Edouard), Bonnet (Georges), Brusset (Max), Caillavet, Colin (André), Courant, Dagain, Darou, David (Marcel), Dorey, François-Bénard, Frédéric-Dupont, Gabelle, Gozard (Gilles), Guyon (Jean-Raymond), Icher, Jean-Moreau, Julian (Gaston), Lamps, Leenhardt (Francis), Louvel, Marcellin, Mazier, Meunier (Pierre), Morice (André), Panier, Paquet, Privat, Ramette, Reynaud (Paul), de Tinguy.

Suppléants. — MM. Larue (Tony), Marrane, Sauvage.

Assistaient en outre à la séance. — MM. G. Martin, Auban, Vigier, Guy Desson.

Commission de l'intérieur.

Séance du jeudi 24 janvier 1957.

Présents. — MM. Arrighi (Pascal), Ballanger (Robert), Barbot (Marcel), Brocas, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Chauvet, Cristofol, Gagnaire, Isorni, Lenormand (André) (Calvados), Mariat (René), Mérigonde, Merle, Nicolas (Maurice) (Seine), Quinson, Rey, Roclore, Vitter (Pierre).

Excusé. — M. Hovnanian.

Suppléants. — MM. Jean Guitton (de M. Véry), Garat (de M. Provo), Tony Larue (de M. Le Floch), Dumortier (de M. Durroux), Prisset (de M. Seitlinger), Dides (de M. Féron), Maurice-Bokanowski (de M. Tirolien), Schaff (de M Conombo), Tubach (de M. Cayeux).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du jeudi 24 janvier 1957.

Présents. — MM. Arrighi (Pascal), Bonnet (Christian) (Morbihan), Cadic, Defrance, Dupuy (Marc), Gravoille, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Henneguelle, Parmentier, Paul (Gabriel), Rousseau.

Excusés. — MM. Clostermann, Bergasse, Febvay.

Suppléant. — M. Tubach (de M. Michaud).

Assistait en outre à la séance. — M. Mazier, rapporteur spécial de la commission des finances.

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du jeudi 24 janvier 1957.

Présents. — MM. Anthonioz, Virgile Barel, Barthélemy, Berthet, Cadic, Faraud, Icher, Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Noël (Marcel), Parrot, Penoy, Ranoux, Regaudie, Mme Reyraud, MM. Schaff, Schmitt (Albert), Souquès.

Excusés. — MM. Mailhe, Dumortier, Leclercq, Midol, Moynet, Achille Auban.

Commission des pensions.

Séance du jeudi 24 janvier 1957.

Présents. — MM. Angibault, Bartolini, Bégouin (Lucien) (Seine-et-Marne), Cormier, Couturaud, Delabre, Dixmier, Mme Gabriel-Péri, MM. Garnier, Guibert, Guislain, Mouton, Perroy, Ranoux, Roucaute (Roger) (Ardèche), Vignard.

Excusé. — M. Garat.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 24 janvier 1957.

Présents. — MM. Ballanger (Robert), Billat, Bruyneel, Coste-Floret (Paul), David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Dejean, Fourcade (Jacques), Giacobbi, Juge, Juvenal (Max), Keita (Modibo), Mme Lefebvre (Francine), MM. Lussy (Charles), Mazuez (Pierre-Fernand), Mignot, Moisan, Peron (Yves), Raymond-Laurent, Tremolet de Villers.

Excusé. — M. Verdier.

Suppléants. — MM. Pirot (de M. Bourbon), Prisset (de M. Bouxom), Castera (de M. Demusois), Mancey (de M. Jacques Duclos), Roucaute (de M. Kriegel-Valrimont), Marcel Hamon (de M. André Mercier), Ranoux (de M. Perche), Merle (de M. Ramette), Tubach (de M. Teitgen).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le jeudi 24 janvier 1957, à quinze heures (local de la commission des finances) :

Additif à l'ordre du jour.

Projet de loi (n° 3362) autorisant la cession à la régie autonome des pétroles, établissement public national, d'une partie de l'ancienne poudrerie de Boussens (Haute-Garonne), du pipe-line Peyrouzet, à Toulouse (Haute-Garonne) et d'installations servant à la recherche et à l'exploitation de gisements pétrolifères, situés dans le département de la Haute-Garonne. — M. Jean-Raymond Guyon, rapporteur.

La commission des finances se réunira le vendredi 25 janvier 1957, à dix heures et à quinze heures (local de la commission des finances) :

1° A dix heures.

Examen des décrets portant répartition des crédits votés pour 1957 (suite).

A dix heures, audition de M. Bourgès-Maunoury, ministre de la défense nationale, et de M. Filippi, secrétaire d'Etat au budget.

A dix heures trente, audition de M. Billères, ministre de l'éducation nationale, et de M. Filippi, secrétaire d'Etat au budget.

A onze heures quinze, audition de M. Loustau, sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture, et de M. Filippi, secrétaire d'Etat au budget

2° A quinze heures.

I. — Projet de décret concernant les communes dortoirs.

Audition de MM. Ramadier, ministre des affaires économiques et financières; Gilbert-Jules, ministre de l'intérieur; Pic, secrétaire d'Etat à l'intérieur.

II. — Suite de l'examen des décrets de répartition des crédits du budget de 1957.

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission du travail et de la sécurité sociale le vendredi 25 janvier 1957, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission n° 255) :

1 *bis.* — Rapport de Mme Lefebvre sur la proposition de loi adoptée par le Conseil de la République (n° 3517) (création de conseils de prud'hommes).

1 *ter.* — Rapport supplémentaire de Mme Lefebvre (médiation dans les conflits collectifs de travail).

Réunions des commissions du vendredi 25 janvier 1957.

Conférence des présidents, à onze heures quinze. — Local: cabinet de M. le président.

Commission de la justice et de législation, à neuf heures quarante-cinq — Local n° 250.

Commission de la presse, à dix heures. — Local n° 230.

Commission des territoires d'outre-mer, à neuf heures trente. — Local n° 254.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 255.

Commission de la presse, sous-commission de la radiodiffusion-télévision française, à quinze heures. — Local n° 230.

Commission des finances, à dix heures et quinze heures. — Local de la commission.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du vendredi 25 janvier 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion d'urgence de :

1° La proposition de M. Georges Monnet tendant à demander au Gouvernement de ne donner sa signature au projet de marché commun européen que si l'inclusion des départements et territoires d'outre-mer y est expressément prévue;

2° La proposition de M. Reyt et des membres du groupe du centre républicain d'action paysanne et sociale tendant à inviter le Gouvernement à sauvegarder les liens économiques et politiques existant entre les différents pays de la zone franc, préalablement à toute adhésion de la France au marché commun européen.

(Nos 201, session 1956-1957, 392, session 1955-1956, 210, session 1956-1957, M. Jean Olleon, rapporteur, et n° 212, session 1956-1957, avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, M. Georges Monnet, rapporteur.)

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du jeudi 24 janvier 1957, l'Assemblée de l'Union française a nommé M. Dubois, membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Pazé.

Nomination de membres d'organismes extraparlementaires.

Dans sa séance du jeudi 24 janvier 1957, l'Assemblée de l'Union française a nommé: MM. Dumas et Thomas, membres titulaires; MM. Begarra et Burkhardt, membres suppléants des deux commissions constituées auprès du ministère des anciens combattants et victimes de guerre et chargées: l'une, d'étudier les demandes présentées par les associations d'anciens combattants, l'autre, de s'informer sur le fonctionnement de certains services du ministère des anciens combattants.

Agriculture, élevage, chasses, pêches et forêts.

Séance du mardi 22 janvier 1957.

Présents: MM. Ahmed Abdallah, Boileau, Bour (Alfred), Mme Cremieux, MM. Guiter (Jean), Guyard, Isautier, Monnet (Georges), Reyt, Rouileaux-Dugage, Sarraut (Omer). *Suppléants:* M. Begarra de M. Cazelles, M. Boileau de M. Toujas, M. Jean Guiter de M. Charles, M. Le Brun Kéris de M. Iba Zizen, M. Georges Monnet de M. Costes.

Excusé: M. Roger Dusseaulx.

Assistait, en outre, à la séance: M. Olleon, rapporteur de la commission des affaires économiques.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Avis de concours pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées).

La prochaine session du concours institué par le décret n° 53-1108 du 14 novembre 1953 pour l'admission au grade d'élève ingénieur des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées) s'ouvrira, en principe, le 13 mai 1957.

Le nombre maximum de places mises au concours, la liste des centres d'examens écrits envisagés, ainsi que les modalités de présentation des dossiers de candidatures, seront publiés ultérieurement.

La date indiquée ci-dessus pour l'ouverture des épreuves est susceptible d'être modifiée, si les circonstances le justifient.

Avis relatif au concours de 1957 pour l'admission d'élèves titulaires à l'école nationale des ponts et chaussées et à l'école nationale supérieure des télécommunications.

Un concours s'ouvrira le 3 juin 1957 pour l'admission d'élèves titulaires français et étrangers à l'école nationale des ponts et chaussées et à l'école nationale supérieure des télécommunications.

Le nombre maximum d'élèves à recevoir est fixé à 35 élèves français et 10 élèves étrangers pour l'école nationale des ponts et chaussées et à 25 élèves français et 2 élèves étrangers pour l'école nationale supérieure des télécommunications.

Le programme des connaissances scientifiques exigées est le même que celui du concours d'admission à l'école polytechnique en 1957.

Les épreuves écrites seront faites à Paris et dans quelques centres de province; les candidats indiqueront eux-mêmes les centres choisis d'après une liste qui leur sera communiquée ultérieurement.

Les épreuves écrites seront faites sur les mêmes sujets simultanément dans tous les centres les 3, 4 et 5 juin 1957.

Les demandes des candidats devront parvenir au directeur de l'école nationale des ponts et chaussées avant le 31 mars 1957.

Une instruction détaillée relative à la forme des demandes d'inscription, aux pièces à joindre, aux modalités du concours et à la nature des épreuves, peut être demandée au secrétariat de l'école nationale des ponts et chaussées, 28, rue des Saint-Pères, Paris (7e).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de vacance d'un poste de médecin directeur à l'hôpital psychiatrique de Blain (Loire-Inférieure).

Un poste de médecin directeur est actuellement vacant à l'hôpital psychiatrique de Blain (Loire-Inférieure), en cours de construction.

Les candidats éventuels sont avisés qu'ils ne pourront effectivement être installés à ce poste que lorsque la première tranche des travaux de construction sera sur le point d'être mise en service.

Le candidat nommé devra donc conserver son poste actuel durant la réalisation de ces travaux. Il sera chargé pendant cette période, de donner son avis aux autorités responsables sur tous les points touchant la construction, de l'établissement, son équipement et l'organisation de l'assistance psychiatrique dans la Loire-Inférieure.

Ses frais de déplacements et de mission pour se rendre dans la Loire-Inférieure durant cette période lui seront réglés sur les bases prévues pour le personnel départemental.

Il devra s'engager à prendre effectivement ce poste lors de la mise en service de la première tranche de l'établissement et à le conserver pendant une période minimum de deux ans, sauf cas de force majeure.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance de postes de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics dans le département de la Dordogne.

Deux postes de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics sont actuellement vacants dans le département de la Dordogne.

Les candidats doivent remplir les conditions fixées par le décret du 12 juin 1948 relatif au recrutement des médecins des services antituberculeux (médecins de sanatoriums publics, médecins à temps complet déjà en fonctions dans les dispensaires antituberculeux, médecins issus du concours des médecins des services antituberculeux).

Les candidats devront, avant le 20 février 1957, adresser simultanément leur demande, accompagnée d'un exposé de leurs titres:

1° A la direction départementale de la santé de la Dordogne, cité administrative, à Périgueux, où ils pourront obtenir tous renseignements utiles;

2° Au ministère de la santé publique et de la population (direction générale de la santé, 6e bureau), 1, rue de Tilsitt, Paris (8e).

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31 quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels.
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 24 janvier 1957.	
350 ..	Etats-Unis	1 $ U.S.A.	350 (1)	.....	.....	350 ..	.....
364 45	Canada	1 $ Can.	.....	.....	.....	364 75	.....
163 ..	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	164 0127	.....	.....	.....	.....
2795 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.....	.....	.....	.....
8396 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8306 ..	8396 ..	.....
1355 ..	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 60	1356 25	.....	.....
701.65	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	701 70	701 60
5082 50	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 25	5105 25	5082 ..	.....
986 05	Gde-Bretagne...	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	986 10	985 90
56 63	Italie	100 lirp.	56 008	55 50	56 43	56 01	56 03
4990 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 30	4937 ..	4931 ..	4930 50
9244 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 32	9141 60	9279 30	9245 ..	9244 ..
6800 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6799 50	6798 50
8032 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8034 ..	8032 50
1007 ..	Égypte	1 liv. ég.	1005 04	.....	.....	.....	.....
1226 50	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1226 50	.....
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.....
117 40	Yougoslavie.....	100 din.	116 666	115 70	117 60	.....	.....

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A.....	200
Zone C. F. P.....	100 F C. F. P.....	550
Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam...	100 piastres.....	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

		AU 17 JANVIER 1957	AU 10 JANVIER 1957
ACTIF			
Encaisse or		301.204.302.426 »	301.204.302.426 »
Disponibilités à vue à l'étranger		32.671.000.000 »	49.166.100.000 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		39.600.000.000 »	47.800.000.000 »
Monnaies divisionnaires		13.686.573.450 »	13.426.665.733 »
Comptes courants postaux		42.825.572.895 »	48.323.509.083 »
Bon du Trésor négociable: Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.849.114.743 »	3.849.114.743 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (2)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (3)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (4)		152.600.000.000 »	178.900.000.000 »
Portefeuille d'escompte:			
Effets escomptés sur la France	692.305.566.078 »		
Effets escomptés sur l'étranger	338.833.422 »	1.803.245.633.435 »	1.789.461.347.546 »
Effets garantis par l'office des céréales (5)	32.304.326.456 »		
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	1.078.296.907.479 »		
Effets négociables achetés en France (6)		255.520.771.074 »	285.534.543.932 »
Avances à 30 jours sur effets publics		9.874.072.000 »	15.990.290.000 »
Avances sur titres		10.023.932.487 »	10.177.807.414 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (7)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		28.999.708.230 »	24.721.473.259 »
Divers		57.079.876.018 »	56.417.081.312 »
Total		3.227.297.537.508 F	3.301.089.215.898 F
PASSIF			
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		2.991.877.626.985 »	3.058.496.497.775 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	53.375.410 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	169.361.916 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	62.080.456.378 »	135.191.214.175 »	149.828.796.959 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	72.888.017.471 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (8)		307.824.529 »	307.824.529 »
Réserves mobilières légales (9)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		99.712.266.069 »	92.247.490.885 »
Total		3.227.297.537.508 F	3.301.089.215.898 F

(1) (Convention du 27 juin 1949).

(2) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938 décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).

(3) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).

(4) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953).

(5) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).

(6) (Décret du 17 juin 1938).

(7) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

(8) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).

(9) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures:
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	3 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Groupement pour la Reconstitution des Entreprises Sinistrées de la Construction Navale

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 MILLION DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 31, RUE DANIELLE-CASANOVA, PARIS
R. C. : Seine n° 336341 B.

Emprunt 4 3/4 0/0 mars 1948.

Neuvième amortissement.

Cet amortissement a été effectué par voie de rachats en Bourse.

Les amortissements précédents ayant été effectués également par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

BANQUE GENERALE INDUSTRIELLE LA HENIN (B. G. I. L. H.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.130.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 21, RUE DE LA VILLE-L'EVÊQUE, PARIS (8e)
R. C. : Seine n° 55-B 6541.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 430 obligations 4 0/0 1942 dont le quinzième remboursement est prévu pour le 1er mars 1957.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué.

Titres restant à rembourser.

Néant.

COMPAGNIE des TRAMWAYS ELECTRIQUES de LIMOGES

NOUVELLE DÉNOMINATION :
Compagnie des trolleybus de Limoges (C. T. L.)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 12.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 14, RUE MURILLO, A PARIS
EXPLOITATION ET BUREAUX : CHEMIN DU CLOS-MOREAU, A LIMOGES
Registre du commerce : Seine 216480 B.

Obligations de 2.000 F 4 0/0 1943-1944.

Amortissement du 1er avril 1957.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations de 2.000 F 4 0/0 1943-1944, la Compagnie des tramways électriques de Limoges (nouvelle dénomination : Compagnie des trolleybus de Limoges) a racheté sur le marché la quantité d'obligations nécessaires à l'amortissement du 1er avril 1957.

En conséquence, le tirage prévu le 15 février 1957 n'aura pas lieu.

Numéros des obligations amorties antérieurement et restant à rembourser.

Tirage du 15 février 1946.

301 et 3.490

SOCIETE MINIERE DES TERRES ROUGES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 410.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 18, RUE CHAUVEAU-LAGARDE
R. C. : Seine n° 55-B 2235.

Obligations 4 0/0 1946.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a racheté en Bourse les 528 obligations dont l'amortissement a été prévu pour le 1er avril 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

Caisse Foncière de Crédit pour l'Amélioration du Logement dans l'Industrie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 236.250.000 F
SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 10, RUE LINCOLN
R. C. : Seine n° 121921.

Obligations 4 1/2 0/0 1947.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 974 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 20 février 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

LA GRANDE BRASSERIE DE LILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 153 MILLIONS DE FRANCS
DIVISÉ EN 30.600 ACTIONS DE 5.000 F ENTIÈREMENT LIBÉRÉES
SIÈGE SOCIAL : 39, BOULEVARD DE LA MOSELLE, LILLE (NORD)
R. C. : Lille n° 55-B 219.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en douze ans des 4.000 obligations de 10.000 F nominal représentant l'emprunt 6 1/2 0/0 de 40 millions de francs émis en 1956.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE D'OBLIGATIONS en circulation.	NOMBRE D'OBLIGATIONS à amortir à chaque tirage.
1	15 décembre 1957	4.000	234
2	— 1958	3.766	249
3	— 1959	3.517	264
4	— 1960	3.253	281
5	— 1961	2.972	298
6	— 1962	2.674	317
7	— 1963	2.357	336
8	— 1964	2.021	357
9	— 1965	1.664	379
10	— 1966	1.285	403
11	— 1967	882	428
12	— 1968	454	454
	Total		4.000

TUILERIES et BRIQUETERIES de la MARNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 925.000 F

SIÈGE SOCIAL : CHAMPIGNY-SUR-VESLE (MARNE)

R. C. : Reims n° 2992.

Bons de 500 F 4,50 0/0 (ex-7,50 0/0) émission 1927.

Douzième amortissement du 15 décembre 1956.

Liste numérique des 91 bons amortis le 15 décembre 1956 par tirage.

La société a racheté en Bourse 139 titres, complétant ainsi le douzième amortissement.

74	132	217	219	288	3.121	3.225	3.303	3.312	3.399
330	413	430	629	630	3.452	3.462	3.483	3.587	3.756
742	919	1.099	1.132	1.162	3.801	3.943	3.956	3.978	3.980
1.374	1.443	1.444	1.488	1.769	4.299	4.325	4.356	4.359	4.397
1.880	2.006	2.049	2.068	2.132	4.402	4.494	4.618	4.678	4.809
2.135	2.182	2.193	2.316	2.325	4.818	5.163	5.168	5.475	5.478
2.531	2.549	2.571	2.612	2.628	5.492	5.513	5.531	5.638	5.781
2.637	2.702	2.703	2.707	2.709	5.827	5.856	5.932	5.938	5.958
2.751	2.906	2.974	2.996	2.997	5.977				
3.036	3.049	3.056	3.087	3.120					

Le remboursement de ces bons sera effectué à la caisse des usines de la société, à Champigny, à partir du 15 janvier 1957, nominal et prime, au prix net de 640 F pour les titres au porteur, coupons 59-60 attachés, et pour les titres nominatifs jouissance 15 décembre 1956.

Numéros des bons sortis au tirage du 15 décembre 1954 et non encore présentés au remboursement, à 627 F net pour les titres au porteur, coupons 55-56 attachés, et pour les titres nominatifs jouissance 15 décembre 1954.

619 676 708 1.296 1.675 1.864 2.109 2.580 2.710 4.501
4.960 4.983 5.491 5.690 5.973

Société Immobilière de SAINT-ANDRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.000 F

SIÈGE SOCIAL : A SAINT-MAURICE (SEINE), 23, RUE EDMOND-NOCARD

Obligations 4 0/0 1933.

Dix-huitième tirage (31 décembre 1956).

Liste des 13 obligations sorties à ce tirage et remboursables à partir du 1er janvier 1957.

91 107 117 309 351 369 377 388 424 493 505 555 608

Obligations sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

1 2 3 10 11 16 20 116 146 157 238 565

MANUFACTURE de MACHINES du HAUT-RHIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : MULHOUSE-BOURTZWILLER (HAUT-RHIN)

R. C. : Mulhouse n° 122 B ; Cusset n° 11641 B.

Obligations de 10.000 F 6 0/0 1955.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 956 obligations amorties au deuxième tirage au sort du 9 janvier 1957 formant, avec les 956 obligations rachetées en Bourse, la totalité des titres à amortir au 1er février 1957. Ces obligations seront remboursables à 10.564 F, primes comprises ;

2° De la série amortie au tirage précédent dans laquelle figurent les obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
6.796 à 7.771	57	18.601 à 20.097	56

SOCIETE METALLURGIQUE DE KNUTANGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.134.560.000 F

SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD MALESHERBES, A PARIS

R. C. : Seine n° 54-B 10601.

Obligations 4 1/2 0/0 1947 de 5.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 974 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 20 mars 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

Société anonyme des Fonderies de Bayard et Saint-Dizier

CAPITAL : 540 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : BAYARD (HAUTE-MARNE)

Registre du commerce : Saint-Dizier n° 54-B 25.

Répertoire des producteurs : Haute-Marne n° 96.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse le nombre d'obligations de l'emprunt 4 1/4 0/0 1944 de 5.000 F nominal correspondant au huitième amortissement prévu pour le 1er février 1957. En conséquence, il n'y a pas lieu de procéder à un tirage.

Tous les amortissements antérieurs ont été réalisés par rachats en Bourse.

Société anonyme des Hauts Fourneaux de la Chiers

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.300.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A LONGWY (MEURTHE-ET-MOSELLE)

R. C. : Briey n° 55-B 43.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse des 890 obligations 4 0/0 1943 dont l'amortissement est prévu pour le 31 mars 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage sur les obligations de cette série.

Les amortissements précédents ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

LA RUCHE PICARDE

(Anciens établissements Camille Dian.)

Magasins généraux d'alimentation et d'approvisionnement du Nord-Ouest

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 180.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 124, ROUTE D'ABBEVILLE, AMIENS

Registre du commerce : Amiens n° 55-B 93.

Obligations 4 3/4 0/0 1947.

Dixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse 33 obligations ; il restait à amortir par tirage au sort 40 obligations.

Liste des 40 obligations sorties au tirage du 20 décembre 1956, remboursables à partir du 20 février 1957 à 5.000 F, et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1.042	1954	1.500 à 1.508	1956
1.046	»	1.970 à 1.979	1955
1.458 à 1.466	1956	2.002 à 2.036	1957
1.482 à 1.485	»	2.043 à 2.047	»

Les remboursements seront effectués à la banque L. Dupont et Cie, 26, avenue Franklin-D.-Roosevelt, à Paris, et à ses succursales et agences.

AMIDONNERIE et RIZERIE de FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 36 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : MARQUETTE-LEZ-LILLE (NORD)
R. C. : Lille n° 18693.

Obligations 4,25 0/0 1944 de 2.000 F.

Huitième amortissement.

Liste numérique des 317 obligations sorties au tirage du 4 janvier 1957 et remboursables au pair le 1er mars 1957.

31	33	44	68	73	1.863	1.866	1.898	1.901	1.902
90	96	98	107	133	1.911	1.917	1.924	1.933	1.937
160	163	172	180	200	1.950	1.972	1.995	2.013	2.020
212	238	248	250	256	2.047	2.051	2.064	2.065	2.078
259	275	281	287	296	2.086	2.126	2.152	2.175	2.180
304	308	327	345	355	2.206	2.221	2.226	2.253	2.278
375	382	412	419	432	2.292	2.301	2.323	2.330	2.398
438	440	441	468	471	2.418	2.423	2.447	2.452	2.453
473	484	496	500	509	2.469	2.498	2.502	2.518	2.519
527	543	547	554	565	2.534	2.539	2.547	2.559	2.565
569	583	588	593	594	2.572	2.577	2.590	2.597	2.634
602	612	629	637	667	2.642	2.646	2.650	2.667	2.685
706	708	743	747	788	2.691	2.693	2.714	2.726	2.730
818	843	847	850	853	2.733	2.735	2.741	2.766	2.772
858	900	911	923	940	2.789	2.797	2.843	2.850	2.870
945	956	961	966	979	2.893	2.895	2.907	2.939	2.943
998	1.003	1.017	1.035	1.044	2.930	2.997	3.026	3.028	3.032
1.047	1.051	1.073	1.074	1.075	3.040	3.046	3.049	3.061	3.065
1.078	1.100	1.127	1.131	1.133	3.132	3.147	3.170	3.201	3.226
1.135	1.145	1.146	1.153	1.158	3.229	3.247	3.255	3.271	3.291
1.175	1.177	1.189	1.211	1.230	3.295	3.305	3.312	3.318	3.337
1.233	1.260	1.297	1.300	1.307	3.358	3.366	3.375	3.409	3.415
1.313	1.320	1.331	1.336	1.343	3.431	3.436	3.464	3.532	3.540
1.346	1.363	1.366	1.392	1.431	3.547	3.564	3.575	3.582	3.586
1.445	1.446	1.458	1.460	1.470	3.595	3.609	3.621	3.628	3.641
1.493	1.499	1.510	1.518	1.522	3.660	3.664	3.665	3.667	3.671
1.529	1.533	1.537	1.554	1.559	3.674	3.692	3.706	3.710	3.725
1.579	1.598	1.614	1.631	1.643	3.727	3.731	3.760	3.780	3.788
1.647	1.668	1.687	1.706	1.716	3.790	3.791	3.809	3.821	3.823
1.721	1.726	1.736	1.737	1.743	3.825	3.835	3.847	3.856	3.881
1.749	1.756	1.758	1.780	1.781	3.889	3.898	3.957	3.960	3.964
1.790	1.809	1.823	1.852	1.857	3.990	4.000			

Titres amortis aux tirages précédents et non encore remboursés.

Année 1954.

443 N	1.097 N	2.472	2.474

Année 1955.

249	1.603	1.640	1.945
1.947	2.514	2.606	2.608
2.626	2.638	2.641	2.658
2.781	2.841	2.908	2.994
3.353	3.732		

Année 1956.

241	253	392	396
405	407	420 N	450 N
574	575	576	584
586	760	764	901
1.074 N	1.095 N	1.117 N	1.157 N
1.245	1.247	1.350	1.396
1.401	1.410	1.412	1.468

1.636	1.829	1.932	2.204
2.325	2.404	2.414	2.437
2.445	2.448	2.455	2.465
2.466	2.491	2.496	2.507
2.567	2.573	2.575	2.587
2.588	2.596	2.601	2.611
2.617	2.633	2.637	2.648
2.662	2.678	2.701	2.784
2.785	2.793	2.794	2.840
2.853	2.905	2.918	2.926
2.964	3.031	3.037	3.093
3.095	3.105	3.110	3.113
3.126	3.235	3.237	3.266
3.274	3.280	3.286	3.347
3.373	3.376	3.394	3.399
3.438	3.555	3.570	3.576
3.578	3.630	3.728	3.745
3.819	3.834	3.837	3.877
3.879	3.919	3.948	3.965

L'ESSOR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
14, FAUBOURG TAILLEBOURG, SAINT-JEAN-D'ANGELY
(CHARENTE-MARITIME)
Registre du commerce : Saint-Jean-d'Angély n° 5195.

Obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 1946.

Onzième amortissement du 15 février 1957 et amortissement anticipé partiel.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 février 1957, ainsi qu'à un amortissement anticipé partiel.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Série comprenant des numéros sortis au tirage précédent et restant à rembourser.

200 à 212 (année de remboursement : 1956).

SOCIETE J. BOCUZE & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 20, RUE CRILLON, LYON
R. C. : Lyon n° 54-B 792.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 de 5.000 F.

Liste numérique de la série contenant les 31 obligations sorties au tirage complémentaire du 8 janvier 1957, remboursables le 1er février 1957, coupons du 1er février 1958 et suivants attachés, à 5.000 F. La société ayant racheté d'autre part 66 obligations, le présent amortissement est donc de 97 obligations.

441 à 497

NOTA. — Aucun coupon et titre ne sont frappés d'opposition à la date du 8 janvier 1957.

AVIS DIVERS

BRESIL 5 0/0 1895

PLAN « B »

Les obligations Brésil 5 0/0 1895, plan « B », sont remboursables en totalité, à partir du 1er février 1957, à raison de 50 0/0 de leur valeur nominale d'origine, coupons au 1er août 1957 et suivants attachés.

Ces obligations seront reçues aux guichets de MM. de Rothschild frères, 21, rue Laffitte, à Paris, à l'encaissement, et leur remboursement en sera assuré dès réception du crédit de Londres.

(Voir au *Journal officiel* du 11 août 1956, page 7751, la liste des obligations amorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement.)

SOCIETE des TELEPHONES ERICSSON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.300.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : BOULEVARD DE LA FINLANDE, COLOMBES (SEINE)
Registre du commerce : Seine n° 121472.

Obligations 4 0/0 1943 de 5.000 F.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 1943 de la Société des téléphones Ericsson sont informés que le tirage d'amortissement aura lieu le jeudi 31 janvier 1957, à dix heures trente, en séance publique, au Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris (9e).

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Antoine Beaujeux, né à Lucerne (Suisse) le 19 juillet 1935, demeurant à Saint-Etienne, 17, rue Président-Wilson, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Trocmé et à ses prénoms ceux de Antoine-Bruno.

M. Chaïm Szymy Flajszakier, né le 25 septembre 1919 à Szydlow (Pologne), naturalisé Français par décret en date du 27 novembre 1936, demeurant à Paris (3e), 3, rue de Montmorency, époux de Ida Feigenbaum, née le 14 mars 1924 à Wiesbaden (Allemagne), Française par mariage, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Michel-Norbert, né le 1er juillet 1945 à Paris (19e), et Monique-Rose, née le 17 janvier 1948 à Paris (19e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Flasaquier et à ses prénoms celui de Simon.

M. Abram Levi, né le 5 novembre 1905 à Choumla (Bulgarie), domicilié à Paris (17e), 35 *bis*, rue Jouffroy, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur Emmanuel-Jacques, né à Paris le 27 février 1940, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Labee, ou de Labe, ou de Labet.

Mlle Louise-Paule Levi, née à Paris le 3 juillet 1935, célibataire majeure, domiciliée à Paris, 35 *bis*, rue Jouffroy, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Labee, ou de Labe, ou de Labet.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture des Alpes-Maritimes.

PONTS ET CHAUSSÉES

Route nationale n° 204 B (annexe de Breil vers Vintimille).

Reconstruction du pont de l'Arbousset au P. K. 5,152.
(Travaux à la charge de l'Etat.)

ADJUDICATION RESTREINTE

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé, en séance publique, par le préfet des Alpes-Maritimes, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, dans les formes réglementaires, à l'adjudication restreinte, sur offre de prix sur soumission cachetée, des travaux de reconstruction du pont de l'Arbousset.

Montant du cautionnement définitif : 1.500.000 F.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Demandes d'admission.*

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces mentionnées à l'article 8 *bis* du cahier des clauses et conditions générales, et la déclaration prévue à l'article 1er, paragraphe 2, du décret du 11 juin 1954 (1) seront adressées à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 41, rue Gounod, à Nice, et devront lui parvenir avant le 15 février 1957, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront à l'ingénieur en chef postérieurement à cette date ne seront pas admises.

II. — *Instruction des demandes.*

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de la date de l'adjudication.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté dimanches et jours fériés, de dix heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, dans les bureaux de M. Gobert, ingénieur d'arrondissement, 41, rue Gounod, à Nice.

Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise et la description des travaux sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande au service des ponts et chaussées.

Fait à Nice, le 9 janvier 1957.

Pour le préfet :
Le secrétaire général,
J. VIDAL.

MODÈLE DE DÉCLARATION (1)

Je, soussigné ....., agissant pour le compte ....., en vertu de ....., déclare, sous peine des sanctions édictées par l'article 2 du décret n° 54-596 du 11 juin 1954 :

Que l'entreprise en question est inscrite sous le n° ..... au registre du commerce (ou des métiers) de ..... ;

Qu'elle n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire (1) ;

Qu'aucun des gérants, administrateurs et directeurs de l'entreprise ne tombe sous le coup des condamnations, déchéances et sanctions prévues par la loi n° 47-1635 du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles (2) ;

Que l'entreprise en question ne tombe pas sous le coup de l'exclusion prévue par le dernier alinéa de l'article 37 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix, modifié par l'article 2 du décret n° 53-704 du 9 août 1953 relatif au maintien ou au rétablissement de la libre concurrence industrielle et commerciale.

(1) Si l'entreprise est en état de liquidation judiciaire, le déclarant rayera les quatre derniers mots de cet alinéa et produira une déclaration visée par le liquidateur faisant ressortir de manière précise la situation financière de l'entreprise et la possibilité qui lui reste de mener à bien les travaux projetés.

(2) Dans le cas où l'entrepreneur est une personne privée, il fera connaître en outre sa situation personnelle à l'égard des condamnations, déchéances et sanctions énumérées au présent alinéa.

Préfecture de l'Ardèche.

PONTS ET CHAUSSÉES

Reconstruction du pont suspendu de Tournon sur le Rhône.

Voies d'accès au nouveau pont.

2e lot. — Déviation de la route nationale n° 86. — Elargissement du quai rive droite du Rhône entre le pont actuel et le nouveau pont et raccordement du chemin vicinal ordinaire n° 26 à la nouvelle route.

ADJUDICATION

A PRIVAS, en l'hôtel de la préfecture, le mardi 12 février 1957, à quinze heures.

Le mardi 12 février 1957, à quinze heures, il sera procédé, en séance publique, par le préfet du département de l'Ardèche, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, du deuxième lot des travaux de construction des voies d'accès au nouveau pont suspendu de Tournon sur le Rhône (déviation de la route nationale n° 86. — Elargissement du quai rive droite du Rhône entre le pont actuel et le nouveau pont et raccordement du chemin vicinal ordinaire n° 26 à la nouvelle route).

Ces travaux sont évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise.

Terrassements	9.537.600 F
Chaussée	1.256.400
Ouvrages d'art	31.716.800
	42.510.800 F
Somme à valoir	3.989.200
Total général	46.500.000 F

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces ci-après désignées devront, à peine de forclusion, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, dix jours au moins avant celui de l'adjudication :

1° Les pièces prévues à l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales ;

2° Une déclaration relative à l'application du paragraphe 2 de l'article 1er du décret n° 54-596 du 11 juin 1954 portant simplification des formalités imposées aux entreprises soumissionnant aux marchés de l'Etat (modèle ci-contre) ;

3° Une déclaration relative à l'application de l'article 50 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952 (modèle ci-contre).

L'ingénieur en chef les visera et les remettra au déposant, contre décharge, trois jours au moins avant celui de l'adjudication.

II. — *Cautionnement provisoire.*

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à six cent mille francs (600.000 F).

Les concurrents devront produire :

Soit un récépissé de versement de cette somme dans la caisse du directeur de la caisse des dépôts et consignations ou de l'un de ses préposés ;

Soit un certificat de caution bancaire pour la même somme.

Aucun chèque bancaire, même garanti par une provision bloquée, ne sera accepté comme cautionnement par le bureau d'adjudication.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux :

1° De l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 2, place des Mobiles, Privas ;

2° De l'ingénieur ordinaire (arrondissement Nord), avenue de Beaucaire, à Tournon.

IV. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions, avec les pièces mentionnées au paragraphe 1er ci-dessus, des conditions principales de l'adjudication, par lettre recommandée, à l'une des adresses suivantes :

1° Au préfet de l'Ardèche;
2° A l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Privas.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur. Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Privas, le 11 janvier 1957.

Le préfet,
Signé : AIMÉ JEANJEAN.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

23 décembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. **Amicale des anciennes élèves du pensionnat Notre-Dame de Bayeux.** But : resserrer les liens d'affection qui unissent les anciennes aux maîtresses ; étendre et entretenir les relations amicales existant entre les anciennes élèves du pensionnat ; favoriser le développement de l'instruction et l'émulation entre les élèves du pensionnat par des récompenses de fin d'année ; apporter une aide à l'école sous une forme ou sous une autre répondant aux consignes données par la fédération des amicales ou les comités d'associations de parents d'élèves et associations d'éducation populaire. Siège social : 12, rue de la Juridiction, Bayeux (Calvados).

27 décembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Association des vieux de Bettaincourt-sur-Rognon.** But : venir en aide aux vieux de Bettaincourt-sur-Rognon. Siège social : mairie de Bettaincourt-sur-Rognon (Haute-Marne).

2 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de police. **La Pétanque amicale gervaisienne.** But : pratique du jeu de boules. Siège social : 22, rue Béranger, le Pré-Saint-Gervais.

2 janvier 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Centre d'études techniques agricoles de Châtellerault.** But : amélioration de la gestion de leur exploitation ; rentabilité du travail. Siège social : café de l'Industrie, 75, boulevard Blossac, Châtellerault (Vienne).

2 janvier 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Création du Vélo-Club de la Verpillière.** But : pratique du sport cycliste. Siège social : mairie de la Verpillière (Isère).

3 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **« Le Portail », maison de cure d'âme et de retraite spirituelle.** But : organisation d'études et de retraites spirituelles et coopération avec tous groupements ayant des buts analogues. Siège social : château d'Avaray, commune d'Avaray.

5 janvier 1957. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Les Moineaux de la forestière de Rambervillers.** But : développer l'art vocal ; propager le chant folklorique ; procurer aux membres de la chorale ainsi qu'aux habitants de Rambervillers et des environs une distraction saine et morale. Siège social : chez M. Schilt, rue Boularron, Rambervillers.

7 janvier 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Œuvre de la cantine scolaire de l'école publique de Fontaine-l'Abbé.** But : assurer aux enfants fréquentant l'école publique le repas de midi pendant toute l'année scolaire. Siège social : école publique de Fontaine-l'Abbé (Eure).

8 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Centre de propagande pour la diffusion de la culture française dans les pays membres de l'U. N. E. S. C. O.** But : organisation d'un centre de documentation ; organisation de conférences, d'expositions, de spectacles, de cours techniques. Siège social : 8, rue du Conservatoire, Paris.

9 janvier 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **L'Alouette marquisienne.** But : pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social : école publique de filles, rue Aristide-Briand, Marquise (Pas-de-Calais).

9 janvier 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Amicale laïque.** But : liens entre les anciens élèves de l'école laïque. Siège social : mairie d'Althen-les-Paluds (Vaucluse).

10 janvier 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Société de pêche et pisciculture de Maureillas.** But : repeuplement et répression du braconnage. Siège social : mairie de Maureillas (Pyrénées-Orientales).

10 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de Caen. **Saint-Etienne vacances.** But : permettre à des enfants et des adolescents de la région du Calvados de passer chaque année un certain temps à la campagne. Siège social : 15, rue Guillaume-le-Conquérant, Caen.

11 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de police. **La Prévoyance bretonne.** But : resserrer les liens entre Bretons et développer les idées d'entraide et de prévoyance. Siège social : Maison de la Bretagne, 3, rue du Départ, Paris.

12 janvier 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association amicale des habitants du home familial d'Arpajon.** But : aménagements harmonieux ; aide matérielle et morale ; sauvegarde des intérêts communs. Siège social : mairie d'Arpajon (Seine-et-Oise).

15 janvier 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Groupe actif de sauvetage de Villeparisis.** But : diffuser le secourisme et établir des postes de secours. Siège social : 42, avenue de Berny, Villeparisis (Seine-et-Marne).

15 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de Draguignan. **L'Harmonie lorguaise.** But : faire de la musique saine et populaire ; divertir par ses concerts la population de la ville ; enseigner, développer et répandre l'art musical ; prêter son concours à la municipalité ou à toute autre société à l'occasion des fêtes. Siège social : mairie de Lorgues.

16 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Groupement des propriétaires de la commune d'Isle-Saint-Georges.** But : protection des récoltes, du gibier ; répression du braconnage et destruction des nuisibles. Siège social : café Gasparotto, Isle-Saint-Georges.

16 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Comité de vigilance et d'action pour la protection de l'enfance malheureuse dans le département de l'Ain.** But : assurer aux enfants maltraités, abandonnés, la protection effective des lois tutélaires. Siège social : chez Mme Janin, 12, rue Bourgmayer, Bourg.

16 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Union sportive douanes-finances.** But : pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social : direction des douanes, 8, rue Ernest-Deproge, Fort-de-France.

17 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Joyeux pétanqueurs lahittois.** But : pratique du jeu de la pétanque. Siège social : foyer rural, Lahitte-Toupière.

17 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association pour les études à la montagne.** But : prendre toutes initiatives susceptibles de venir en aide aux élèves dont la santé requiert un climat sain en altitude en leur permettant de poursuivre des études sérieuses grâce à des écoles organisées en altitude. Siège social : 9, rue Président-Favre, Annecy.

18 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Fédération départementale des maisons d'apprentissage rural de l'Ain.** But : grouper et animer les maisons familiales d'apprentissage rural du département. Siège social : Maison de la famille, 4, rue Bourgmayer, Bourg.

18 janvier 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Aumale. **Association familiale rurale d'Aumale.** But : étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales d'Aumale ; respect de la moralité publique ; lutte contre les fléaux sociaux ; développement du sens familial par un enseignement et une propagande appropriés. Siège social : chez le président, Aumale (département d'Alger).

MODIFICATIONS

2 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Scaérois de Paris** transfère son siège social du 116, avenue Ledru-Rollin, Paris, à l'Etoile d'or, 62, rue Tiquetonne, Paris.

7 janvier 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Girons. Le Muguet saint-gironnais change son titre qui devient **Association sportive du collège de Saint-Girons.** Siège social : collège de Saint-Girons (Ariège).

22 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de police. La **Fédération des groupements d'artistes exposant en plein air** transfère son siège social du 12, rue Dauphine, Paris, au 20, rue de la Fontaine-au-Roi, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.